

Table des matières

Remarques introductives	2
Principaux changements du budget 2015	3
CHAPITRE I Analyse des rubriques par nature	3
A. Charges	4
B. Recettes.....	5
CHAPITRE II Evolution des recettes générales selon la	
classification administrative.....	6
A. Evolution des recettes fiscales	6
B. Examen de détail des principales recettes fiscales	7
1. Personnes physiques.....	7
a) Impôt sur le revenu	7
b) Impôt sur la fortune.....	8
2. Personnes morales.....	9
a) Impôt sur le bénéfice.....	9
b) Impôt sur le capital	9
3. Autres impôts et taxes	10
a) Recettes des impôts sur les gains immobiliers et les droits de mutations	
immobilières.....	10
C. Evolution des recettes générales - Commentaires des rubriques par	
Services.....	10
1. Administration générale	10
2. Finances	11
3. Ecoles	11
4. Police locale et mobilité.....	11
5. Génie civil.....	12
6. Service des curatelles d'adultes	12
D. Evolution des charges générales - Commentaires des rubriques par	
Services.....	12
1. Administration générale	12
2. Finances	13
3. Ecoles	13
4. Police locale et mobilité.....	14
5. Génie civil.....	14
6. Service culturel.....	15
7. Sports	15
8. Institutions et assurances sociales.....	16
9. Aide sociale	16
CHAPITRE III Politique du personnel	16
A. Effectif du personnel et dotation	16
1. Postes nouveaux ou à confirmer	16
2. Réductions ou suppressions de postes	17
3. Modifications temporaires.....	17
4. Dotation	17
5. Stabilité de la dotation et mutations	17
B. Indexation des salaires et évolution des charges du personnel.....	18
1. Indexation	18
2. Evolution des charges du personnel	18
CHAPITRE IV Situation financière de la Commune.....	18
CHAPITRE V Budget des Services industriels (S.I.)	19
A. Généralités	19
B. Les charges	20
C. Les recettes	21
D. Réserve pour égalisation du prix de l'eau	22
CHAPITRE VI Budget des investissements	22
A. Explications détaillées des investissements	23
1. Catégorie I.....	23
2. Catégorie II.....	24
3. Catégorie III.....	53
4. Investissements des Services industriels (catégorie II)	53
B. Capacité d'investissement et charges financières	53
1. Capacité d'investir.....	53
2. Financement des investissements	54
3. Charges financières.....	54
CHAPITRE VII Obtention d'une limite de crédit pour financer des	
ponts de trésorerie communale	54
Tableau des besoins de liquidités arrêté au 31.12.2015	54

Message du Conseil communal au Conseil général

(du 11 novembre 2014)

34 – 2011-2016 : Budget de la Ville de Fribourg et des Services industriels pour l'exercice 2015

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Le Conseil communal a l'honneur de vous soumettre le budget de la Ville de Fribourg et des Services industriels pour l'exercice 2015, dont les prévisions sont les suivantes :

Budget de la Ville de Fribourg :

Total des produits	CHF	234'835'261.00
Total des charges	CHF	234'555'497.00
Excédent des produits	CHF	279'764.00

Budget des Services industriels :

Total des produits	CHF	16'826'560.00
Total des charges	CHF	16'762'800.00
Excédent des produits	CHF	63'760.00

Ce dernier résultat est comptabilisé en recettes, sous rubrique du Service des finances 230.426.10 « Bénéfice des Services industriels ».

Remarques introductives

Le budget communal de l'exercice 2015 présente un excédent de produits de

CHF 279'764.00

soit le 0.13% du total des charges de CHF 209'649'810.00 (imputations internes de CHF 24'905'687.00 déduites).

Le budget de l'exercice 2015 s'améliore par rapport au budget 2014 réadapté présentant un déficit de CHF 208'668.00. Ce dernier présentait un excédent de charges de 0.11% du total des produits.

Cette amélioration s'explique essentiellement par les éléments suivants :

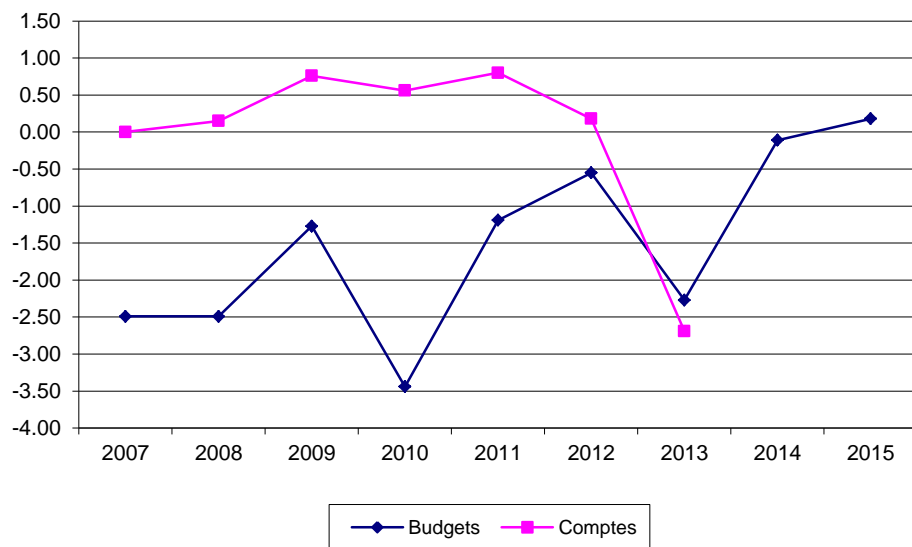
- Les recettes fiscales augmentent de 3 millions ;
- En corollaire, les charges facturées par le Canton augmentent de 0.4 million et celles facturées globalement par l'Agglomération et l'ensemble des associations de communes de 1 million ;
- De plus, les charges liées aux subventions augmentent de 0.9 million.

La comparaison budgets/comptes communaux entre les excédents de charges ou de recettes en pourcent des recettes totales (imputations internes déduites) pour les années 2007 à 2013 est la suivante :

Années	Budgets		Comptes	
		%		%
2007	-4'505'898.00	-2.49	2'529.90	0.001
2008	-4'559'867.00	-2.49	276'804.94	0.15
2009	-2'395'058.00	-1.27	1'453'393.61	0.76
2010	-6'394'454.00	-3.44	1'085'850.25	0.56
2011	-2'277'548.00	-1.19	1'611'452.00	0.8
2012	-1'248'746.00	-0.64	352'474.84	0.18
2013	-4'456'475.00	-2.27	-5'414'198.22	-2.69
2014	-208'668.00	-0.11		
2015	279'764.00	0.18		
moyenne	-2'862'994.44		-90'241.81	

Comme le démontre le tableau ci-dessus, le bilan global atteint presque l'équilibre pour les comptes des 7 dernières années.

Comparaison entre les excédents de charges ou de recettes en % des recettes globales entre les comptes 2007 à 2013 et le budget 2007 à 2015



Principaux changements du budget 2015

Imputations internes des salaires

Jusqu'au budget 2014, le personnel travaillant pour plusieurs secteurs était imputé à 100% sur un secteur puis, dans le cadre des imputations internes, il était réparti sur les différents secteurs touchés en fonction du pourcentage de travail attribué. Cette mécanique comptable d'imputation interne en charges « rubrique xxx.390.00 » et en recettes « rubrique xxx.490.00 » alourdissait le budget en charges et en produits d'un montant de l'ordre de 4 millions par année.

Suite à la mise en place d'une adaptation du logiciel « salaires » il a été possible d'attribuer directement le personnel sur les différents secteurs en fonction du pourcentage de travail effectué. Ceci implique une augmentation de charges dans certains secteurs, spécialement les écoles primaires, et, par compensation, une diminution de charge dans d'autres secteurs comme les bâtiments scolaires.

De ce fait, le budget 2015 n'a presque plus d'imputations internes pour les salaires et est par conséquent diminué en charges et en produits d'un montant de l'ordre de 4 millions.

CHAPITRE I

Analyse des rubriques par nature

Pour une meilleure lisibilité des budgets par rapport au plan financier, le Conseil communal propose de faire une première analyse du budget selon la classification par nature et ensuite de revenir à une analyse selon la classification administrative, qui est celle faisant foi pour l'adoption du budget.

Il faut relever que dans le cadre des imputations internes touchant en 2014 déjà de manière similaire les charges et les produits, une nouvelle rubrique a été intégrée. Dans le but de faire supporter les coûts d'amortissements et d'intérêts liés à la

recapitalisation de la Caisse de prévoyance, le montant total de l'annuité de 2.5 millions a été réparti sur tous les centres de coûts. Cette répartition n'a pas d'influence sur le résultat, mais permet de faire supporter ces charges aux services qui les engendrent.

A. Charges

Les charges générales de la Commune se montent, au budget 2015, à CHF 234'555'497.00 contre CHF 235'920'644.00 au budget 2014 réactualisé. Les charges ont régressé de 0.57%.

		Budget 2015	Budget 2014	Ecart en %
30	Charges de personnel	56'462'500	55'616'120	1.52
31	Biens, services et marchandises	29'196'775	28'948'225	0.86
32	Intérêts passifs	5'544'272	5'786'172	-4.18
33	Amortissements	13'361'515	13'717'535	-2.60
35	Remboursements et participations à des collectivités publiques	67'593'960	66'227'600	2.06
36	Subventions accordées	36'072'130	35'200'095	2.48
38	Attributions aux réserves	1'418'658	2'182'947	-35.01

Les charges de la rubrique 30 « Charges de personnel » augmentent de 1.52% et sont parfaitement en ligne avec l'objectif de 1.5% fixé par le Conseil communal dans son plan financier. Ce budget n'intègre aucune adaptation des salaires au renchérissement.

Les mouvements de personnel sont expliqués dans le chapitre III, page 16.

Les charges de la rubrique 31 « Biens, services et marchandises » augmentent de 0.86% et sont largement inférieures à l'objectif de 1.4% fixé par le Conseil communal. Cette augmentation s'explique par :

- Une augmentation de 0.15 million pour les frais d'incinération des boues liés à l'augmentation de la tarification de la Saidef ;
- Une augmentation de 0.1 million pour la politique d'information du Conseil communal liée à la problématique de la fusion.

Les charges de la rubrique 32 « Intérêts passifs » diminuent de 0.25 million. Cette diminution est due aux renouvellements en 2014 de prêts à des taux inférieurs. Il faut noter que les intérêts courus pour la construction de la DOSF ne sont pas intégrés dans les comptes de fonctionnement de la commune, mais dans le compte d'investissement. Ces charges d'intérêts seront prises en compte dès le budget 2017.

Les charges de la rubrique 33 « Amortissements » diminuent de 0.35 million, lié à la diminution des amortissements de Châtillon, car l'étape 4 a coûté 3.6 millions au lieu des 6.3 millions budgétisés, ce qui a permis de diminuer les amortissements. Si l'on enlève les amortissements de la STEP de 4.1 millions, ainsi que ceux de Châtillon de 1.1 million et de la Caisse de prévoyance de 0.5 million, le total des autres amortissements s'élève à 7.6 millions.

Les charges de la rubrique 35 « Remboursements et participation à des collectivités publiques » augmentent de 2.06%, soit de près de 1.4 million. Cette croissance est due pour :

- 0.4 million pour l'aide dans les institutions spécialisées pour personnes handicapées-inadaptées ;
- 0.4 million pour les frais immobiliers et financiers dans les homes ;
- 0.4 million pour les charges facturées par l'agglomération, plus particulièrement pour les frais liés aux transports d'agglomération ;
- 0.2 million pour les traitements du personnel enseignant.

En ce qui concerne les subventions accordées, la rubrique 36 enregistre un accroissement de charge de 2.48%, soit de 0.9 million. Cette augmentation est due pour :

- ☛ 0.6 million pour les charges d'aide sociale ;
- ☛ 0.2 million pour les subventions aux abris privés. Ce montant est compensé par une reprise à la réserve ;
- ☛ 0.2 million pour les subventions pour les manifestations à caractère régional (Coriolis infrastructures).

Il faut relever que les charges liées à la participation à la péréquation des besoins ont diminué de 0.2 million.

La rubrique 38 « Attributions aux réserves » est constituée des montants suivants :

Attributions aux réserves

410.380.00	Contribution achat abris PC	0.00
521.380.00	Places de parc et places de jeux	36'500.00
531.380.00	Châtillon, remise en état	608'200.00
532.380.00	Step : attribution à la réserve	656'958.00
613.380.00	Fonds de rénovation des immeubles du patrimoine financier	117'000.00
		<u>1'418'658.00</u>

B. Recettes

Il est prévu une diminution des recettes générales de CHF 235'711'976.00 au budget 2014 à CHF 234'835'261.00 au budget 2015. Les principales fluctuations sont enregistrées dans les rubriques par nature suivantes :

		Budget 2015	Budget 2014	Ecart en %
40	Impôts et taxes	138'905'000	135'825'000	2.27
41	Patentes, Concessions	326'000	306'000	6.54
42	Revenus des biens	8'111'660	7'848'810	3.35
43	Contributions, émoluments, taxes, ventes	40'167'410	39'572'300	1.50
44	Parts à des recettes sans affectation	1'700'000	1'760'000	-3.41
45	Remboursements de collectivités publiques	14'529'254	16'025'216	-9.34
46	Subventions acquises	3'056'250	2'868'700	6.54
48	Prélèvement sur les réserves	3'134'000	3'254'000	-3.69

Le budget 2015 de la rubrique « Impôts et taxes » augmente de 3.1 millions grâce aux rubriques suivantes :

- ☛ 1.6 million pour les impôts sur le capital et les revenus des personnes morales ;
- ☛ 0.6 million pour la contribution immobilière ;
- ☛ 0.6 million pour les impôts sur le revenu et la fortune ;
- ☛ 0.2 million pour les droits de mutations immobilières ;
- ☛ 0.1 million pour les gains immobiliers.

L'augmentation de la rubrique 41 « Patentes et concessions » est essentiellement due aux revenus générés par l'affermage des lieux d'affichage.

La rubrique 42 « Revenus des biens » augmente de 3.35%, soit de 0.25 million, lié à différentes fluctuations à l'intérieur de cette rubrique, soit pour les principales :

- Une augmentation 0.4 million pour le dividende de Frigaz ;
- Une diminution de 0.15 million des revenus des immeubles du patrimoine financier et du patrimoine administratif ainsi que des revenus des intérêts.

La rubrique 43 « Contributions, émoluments, taxes, ventes » augmente de 1.5%, soit de 0.6 million, pour les raisons suivantes :

- Augmentation des recettes de 0.5 million pour la taxe d'épuration ;
- Augmentation des recettes de 0.6 million pour les cessions sur assurances sociales des avances Lasoc et pour les prestations sur diverses avances Lasoc ;
- Diminution des recettes des 0.4 million pour les amendes d'ordres.

La rubrique 45 « Remboursements de collectivités publiques » diminue de 1.5 million, en raison principalement de la disparition de la subvention cantonale pour la mise en place de la 2^{ème} année d'école enfantine.

La rubrique 46 « Subventions acquises » augmente de 0.2 million à cause de l'augmentation de la subvention ECAB liée aux frais de service de piquets et d'instruction.

La rubrique 48 « Prélèvements sur les réserves » évolue de la manière suivante :

410.480.00	Abris PC	480'000.00
521.480.00	Places de parc publiques	4'000.00
531.480.00	Décharges, remise en état	1'150'000.00
532.480.01	Canalisations	1'500'000.00
		3'134'000.00

Répartition des recettes générales

Les recettes générales se répartissent (hors imputations internes) en :

- impôts et taxes : 66.1% en 2015 contre 65.5% en 2014 et 65.1% en 2013 ;
- autres recettes : 33.9% en 2015 contre 34.5% en 2014 et 34.9% en 2013.

CHAPITRE II

Evolution des recettes générales selon la classification administrative

A. Evolution des recettes fiscales

Les estimations des recettes fiscales pour l'année 2015 ont été établies tant sur la base de renseignements obtenus auprès du Service cantonal des contributions que des résultats des comptes 2012, 2013 et du budget 2014. Les chiffres donnés par l'Etat ont dû être appréciés à leur juste valeur pour tenir compte des différences particulières entre l'Etat et la Commune, notamment sur le mouvement interne des contribuables.

Remarques générales :

Au moment où le budget 2015 est en phase d'élaboration, les résultats des impôts 2013 des personnes physiques ne sont pas encore connus, puisque les dernières taxations, notamment celles des indépendants, ne seront rendues qu'au début de l'année 2015. Quant aux taxations des personnes morales, l'Etat est en train de réaliser celles portant sur les années 2012-2013.

Les prévisions fiscales ont été estimées en tenant compte particulièrement de 3 éléments importants : la constitution de provisions lors des budgets précédents, la situation économique et les conséquences financières de la modification de la loi sur les impôts cantonaux. Les montants sont calculés en fonction de l'augmentation du coefficient d'impôt de 77.3 centimes à 81.6 centimes dès l'impôt 2014.

Evolution des recettes fiscales

	Budget 2015	Budget 2014	Comptes 2013
Impôt sur la fortune	8'500'000	8'330'000	8'355'268
Impôt sur le revenu	78'000'000	77'200'000	70'453'824
Impôt sur les prestations et les bénéficiaires en capital	1'200'000	1'280'000	1'317'633
Impôt à la source	6'400'000	6'750'000	6'719'004
Impôt sur le capital	4'800'000	4'720'000	3'879'951
Impôt sur le bénéfice	17'500'000	15'915'000	12'347'660
Contribution immobilière	15'900'000	15'310'000	15'360'502
Impôt spécial des immeubles	0	0	7'798
Impôt sur les gains immobiliers	1'200'000	1'040'000	1'611'194
Droits de mutations immobilières	3'600'000	3'400'000	2'981'660
Impôt sur les successions	590'000	680'000	526'744
Totaux	137'690'000	134'625'000	123'561'237

B. Examen de détail des principales recettes fiscales

1. Personnes physiques

a) Impôt sur le revenu

En préambule, il faut constater que le rendement de l'impôt sur le revenu 2012 pour la Ville de Fribourg a été supérieur de plus de 1.13 mio au rendement de l'impôt 2011.

Voici un tableau comparatif de l'évolution de l'impôt sur le revenu des personnes physiques de la Ville et du Canton :

Année	Coefficient	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
		en mio	Accroissement		en mio	Accroissement	
			en mio	en %		en mio	en %
2005	0.85	68.39	-2.56	-3.6%	571.16	11.86	2.1%
2006	0.85	68.50	0.11	0.2%	578.78	7.62	1.3%
2007 effectif	0.773	63.73	-4.77	-7.0%	608.39	29.61	5.1%
2007 comparatif	0.85	70.08	1.58	2.3%			
2008	0.773	66.78	3.05	4.8%	637.70	29.31	4.8%
2009	0.773	66.25	-0.53	-0.8%	641.00	3.30	0.5%
2010	0.773	67.10	0.85	1.3%	650.00	9.00	1.4%
2011	0.773	67.37	0.27	0.4%	653.00	3.00	0.5%
2012	0.773	68.50	1.13	1.7%	667.00	14.00	2.1%

L'évolution démographique de la Ville démontre que pour 2013 par rapport à 2012, la population dite légale a augmenté de 852 personnes soit une augmentation de 2.32%. Pour la même période, le Canton a augmenté sa population de 6'227 personnes soit de 2.13%. Cette augmentation de population pousse tout de

même le Service des finances à suivre les augmentations de revenus prévues par l'Etat pour les années 2013, 2014 et 2015

L'Etat a arrêté son estimation fiscale de l'impôt sur le revenu 2015 à 721 mio, calculée de la façon suivante :

- ☛ impôt 2012: 667 mio ;
- ☛ impôt 2013: +12 mio par rapport à 2012 soit 679 mio ;
- ☛ impôt 2014: + 3.2% par rapport à 2013, d'où 701 mio ;
- ☛ Impôt 2015: + 2.8% par rapport à 2014 soit 721 mio.

Compte tenu de ces chiffres et de ces prévisions, la recette de l'impôt communal pour le budget 2015 peut s'établir de la façon suivante sans l'augmentation d'impôt :

Estimation cantonale de l'impôt sur le revenu 2015 :	Fr.	721'000'000.00
Part communale 2012 à cet impôt cantonal 2012 :		13.30%
Estimation fiscale de la Ville pour l'impôt 2015 :		
Fr.	721'000'000.00 x 81.6%	x 13.30%
	Fr.	78'248'688.00
	arrondi à Fr.	<u>78'000'000.00</u>
<i>Budget 2014</i>	<i>Fr.</i>	<i>77'200'000.00</i>

b) Impôt sur la fortune

Le tableau ci-dessous démontre une progression de 6% de l'impôt sur la fortune dans le canton de Fribourg. Cette augmentation est également partiellement confirmée pour la Ville de Fribourg (4%).

Année	Coefficient	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
		en mio	Accroissement		en mio	Accroissement	
			en mio	en %		en mio	en %
2005	0.85	8.20	0.96	13.3%	62.66	6.87	12.3%
2006	0.85	8.25	0.05	0.6%	67.80	5.14	8.2%
2007 effectif	0.773	7.60	-0.65	-7.9%	72.41	4.61	6.8%
2007 comparatif	0.85	8.36	0.11	1.3%			
2008	0.773	7.21	-0.39	-5.1%	68.38	-4.03	-5.6%
2009	0.773	7.75	0.54	7.5%	70.20	1.82	2.7%
2010	0.773	7.73	-0.02	-0.3%	72.90	2.70	3.8%
2011	0.773	7.50	-0.23	-3.0%	70.30	-2.60	-3.6%
2012	0.773	7.80	0.30	4.0%	74.50	4.20	6.0%

Pour l'année 2015, l'Etat a arrêté l'estimation des recettes fiscales cantonales à 77 mio, y compris 1 mio lié aux mesures structurelles qui prendront effet en 2014.

Dans ces conditions, l'estimation fiscale pour la Ville en 2015 devient la suivante :

Part communale 2012 à cet impôt cantonal 2012 :		13.54%
Estimation fiscale de la Ville pour l'impôt 2015 :		
Fr.	77'000'000.00 x 81.6%	x 13.54%
	Fr.	8'507'453.00
	arrondi à Fr.	<u>8'500'000.00</u>
<i>Budget 2014</i>	<i>Fr.</i>	<i>8'330'000.00</i>

2. Personnes morales

a) Impôt sur le bénéfice

L'impôt sur le bénéfice des personnes morales était stable jusqu'en 2009. Les années 2010 et surtout 2011 (diminution du barème décidé par le Grand Conseil) sont avérées très mauvaises. Un net redressement (surtout en Ville de Fribourg) s'est dessiné en 2012. La facturation effective s'arrête à 16.85 mio.

L'évolution depuis 2005 de la Commune et du Canton est la suivante :

Année	Coefficient	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
		en mio	Accroissement		en mio	Accroissement	
			en mio	en %		en mio	en %
2005	0.85	17.12	3.82	28.7%	65.11	3.58	5.8%
2006	0.85	16.24	-0.88	-5.1%	82.00	16.89	25.9%
2007 effectif	0.773	17.35	1.11	6.8%	92.00	10.00	12.2%
2007 comparatif	0.85	19.07	2.83	17.4%			
2008	0.773	16.50	-0.85	-4.9%	95.85	3.85	4.2%
2009	0.773	17.90	1.40	8.5%	111.46	15.61	16.3%
2010	0.773	15.74	-2.16	-12.1%	98.64	-12.82	-11.5%
2011	0.773	14.84	-0.90	-5.7%	101.30	2.66	2.7%
2012	0.773	16.85	2.01	13.5%	108.80	7.50	7.4%

Dans ses estimations de recettes fiscales cantonales pour l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, l'Etat constate que les projections font apparaître des fluctuations très différenciées suivant les régions examinées. Ainsi, a-t-il retenu, dans son budget, une proposition de 125 mio (*par comparaison, l'année passée, l'Etat avait budgétisé un montant de 107.5 mio pour 2014*) pour l'exercice 2015.

Le budget 2015 aura un fort reliquat pour les impôts 2013 (coefficient de l'impôt à 77.3 ct.) et 2014.

Le budget 2015 s'établirait selon le tableau ci-dessous :

Impôt 2013 : estimation 16.4 mio (0,7 mio extraordinaire en 2012 déjà soustrait) à 100 % - 75 % déjà provisionné, soit un reliquat de 25 % Fr. 4'100'000.00

Impôt 2014 : estimation 17.7 mio à 75 % - 65 % déjà provisionné, soit un reliquat de 10 % Fr. 1'770'000.00

impôt 2015 estimation 18.0 mio à 65 % Fr. 11'700'000.00
Fr. 17'570'000.00

arrondi à Fr. 17'500'000.00

Budget 2014 Fr. 15'915'000.00

L'Etat a retenu pour son propre budget une augmentation de 16 mio (4.5 mio en 2014) de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales entre 2012 et 2015, soit un pourcentage de 14.67% (4.36% en 2014). Lors de l'entretien annuel entre le Canton et la Ville de Fribourg, le Service cantonal des contributions (SCC) a avisé que l'augmentation des bénéfices relatifs aux personnes morales provient essentiellement de sociétés situées hors du territoire de la Ville de Fribourg. Nonobstant cela, il est constaté une nette augmentation de cet impôt pour le budget 2015 par rapport à celui de 2014 (+ 1.585 mio soit +9.95%).

b) Impôt sur le capital

L'impôt sur le capital des personnes morales évolue sensiblement à la baisse depuis plusieurs années. Après une chute marquée en 2011 de plus de 7%, l'année 2012 s'est avérée bien meilleure avec une augmentation de 6%, ce qui permet presque d'atteindre le niveau de 2010. Le Canton a également augmenté son impôt mais dans une moindre mesure (+ 2.8%).

L'évolution depuis 2005 a été la suivante :

Année	Coefficient	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
		en mio	Accroissement		en mio	Accroissement	
			en mio	en %		en mio	en %
2005	0.85	3.64	0.05	1.4%	16.44	0.19	1.2%
2006	0.85	3.59	-0.05	-1.4%	17.12	0.68	4.1%
2007 effectif	0.773	4.01	0.42	11.7%	19.97	2.85	16.6%
2007 comparatif	0.85	4.41	0.82	22.8%			
2008	0.773	4.29	0.28	7.0%	21.19	1.22	6.1%
2009	0.773	4.55	0.26	6.1%	22.21	1.02	4.8%
2010	0.773	4.32	-0.23	-5.1%	22.80	0.59	2.7%
2011	0.773	4.01	-0.31	-7.2%	21.70	-1.10	-4.8%
2012	0.773	4.25	0.24	6.0%	22.30	0.60	2.8%

Pour l'année 2015, l'Etat a arrêté l'estimation des recettes fiscales cantonales à 24 mio.

Dans ces conditions, l'estimation fiscale pour la Ville en 2015 devient la suivante :

Estimation cantonale de l'impôt sur le capital 2015 :	Fr.	24'000'000.00
Part communale 2012 à cet impôt cantonal 2012 :		24.60%
Estimation fiscale de la Ville pour l'impôt 2015 :		
Fr.	24'000'000.00 x 81.6% x 24.60%	Fr. 4'817'664.00
	arrondi à Fr.	<u>4'800'000.00</u>
<i>Budget 2014</i>	<i>Fr.</i>	<i>4'470'000.00</i>

3. Autres impôts et taxes

a) Recettes des impôts sur les gains immobiliers et les droits de mutations immobilières

Les montants des droits de mutations immobilières et de l'impôt sur les gains immobiliers restent très difficiles à évaluer et se basent en partie sur l'évolution des années antérieures. Pour l'année 2015, en se basant sur le passé, mais aussi sur l'évolution actuelle du marché immobilier, les droits de mutations ont été arrêtés à CHF 3'600'000.00 (2013 : CHF 3'400'000.00) et les gains immobiliers à CHF 1'200'000.00 (2014 : CHF 1'040'000.00) et représentent la moyenne des 6 dernières années.

C. Evolution des recettes générales - Commentaires des rubriques par Services

1. Administration générale

Secrétariat de Ville

		Budget 2015	Budget 2014	Ecart
110.431.00	Emoluments de chancellerie	200'000.00	267'500.00	-67'500.00

Le montant inscrit au budget résulte d'une estimation basée sur les budgets précédents ainsi que sur les comptes successifs.

		Budget 2015	Budget 2014	Ecart
110.431.01	Emoluments de droit de cité	100'000.00	140'000.00	-40'000.00

Le montant inscrit au budget résulte d'une estimation basée sur les budgets précédents ainsi que sur les comptes successifs.

2. Finances

Intérêts actifs

		Budget 2015	Budget 2014	Ecart
220.422.11	Portefeuille	1'603'900.00	1'160'400.00	443'500.00

Le montant inscrit au budget résulte du montant de dividende versé par Frigaz SA dans les comptes 2014 et qui devrait être maintenu pour l'année 2015.

Autres participations et subventions

		Budget 2015	Budget 2014	Ecart
259.451.01	Participation cantonale 2ème année école enfantine	0.00	1'325'000.00	-1'325'000.00

La subvention en faveur des communes pour la mise en place de la 2ème année d'école enfantine de 10 millions annuelle a été versée par la Canton sur une période de 6 ans soit de 2009 à 2014. Elle est par conséquent supprimée dès 2015.

3. Ecoles

Accueils extrascolaires

		Budget 2015	Budget 2014	Ecart
350.451.00	Participation cantonale	130'000.00	40'000.00	90'000.00

Le budget 2014 relatif à la participation cantonale en matière d'accueils extrascolaires a été établi sur la base des comptes 2012 (CHF 43'770.85). Or le budget 2012 ne prévoyait rien à cette rubrique. En 2013, le budget prévoyait un montant de CHF 3'000.00 et les comptes 2013 ont révélé des revenus de 82'629.00. Il s'avère dès lors que le canton a procédé à un rattrapage en 2013. Compte tenu de la situation actuelle des comptes 2014 et d'un éventuel rattrapage, le montant de CHF 130'000.00 à inscrire au budget 2015 devrait dès lors correspondre à l'évolution de la distribution de la subvention.

4. Police locale et mobilité

Administration

		Budget 2015	Budget 2014	Ecart
400.427.00	Location du domaine public	520'000.00	630'000.00	-110'000.00

Les recettes enregistrées sous cette rubrique dépendent des taxes encaissées dans les domaines suivants : réclames mobiles, éventaires de magasins, terrasses, distributeurs automatiques, location de places pour manifestations, stands, banderoles publicitaires, cirques, fêtes de quartier et chantiers. Selon l'importance des chantiers, le montant de cette rubrique varie fortement. Or en 2015, aucun gros chantier n'est planifié à ce jour.

Police

		Budget 2015	Budget 2014	Ecart
401.437.00	Amendes d'ordre	2'900'000.00	3'250'000.00	-350'000.00

Pour des motifs de difficultés de recrutement et/ou d'absences maladie de longue durée, les montants budgétisés n'ont pas été atteints ces dernières années. Par ailleurs, l'engagement d'agents pour des manifestations et des campagnes de prévention ont réduit leur présence répressive dans le terrain. Enfin, l'extension des zones à contrôler n'a pas conduit à une augmentation des effectifs.

Inspectorat du feu et protection civile

		Budget 2015	Budget 2014	Ecart
410.480.00	Réserve obligatoire : prélèvement	480'000.00	310'000.00	170'000.00

Ce montant permet la prise en compte du report (de 2014 à 2015) de versement de la subvention pour la construction des abris de la DOSF (CHF 180'000.00). Le solde du compte est prévu pour la transformation de la construction du Schoenberg en abri public de 800 places protégées. Cette rubrique est en liaison avec la rubrique 410.365.00. Pour rappel, le montant disponible sur le compte de la réserve

obligatoire ne peut être utilisé que pour la construction / transformation d'abri. Le solde du compte devra être remis au canton à la fin de l'année 2022.

Service du feu

		Budget 2015	Budget 2014	Ecart
420.461.00	Subvention de l'ECAB	216'800.00	75'600.00	141'200.00

Cet écart est dû à la prise en compte de la participation financière de l'ECAB, suite au rapport de la Commission paritaire demandé dans le rapport FriFire. Ce rapport établit le coût effectif pour les communes fonctionnant comme Centre de renfort. Ce montant tient compte des indemnités de piquet, des frais d'instruction des incorporés et des salaires du personnel. A noter que le Conseil d'Etat doit encore adopter ce rapport de la Commission paritaire.

5. Génie civil

Services généraux

		Budget 2015	Budget 2014	Ecart
500.434.00	Prestations facturées à des tiers	0.00	118'000.00	-118'000.00

Les prestations facturées à des tiers ne concernant que le Secteur de la voirie, cette rubrique a été déplacée sous le n° 502.434.00 (administration et voirie).

Administration et voirie

		Budget 2015	Budget 2014	Ecart
502.434.00	Prestations facturées à des tiers	121'500.00	0.00	121'500.00

Il s'agit d'une nouvelle rubrique qui remplace l'ancienne rubrique 500.434.00. La facturation en relation avec la réception du site des Neigles a également été considérée sous cette rubrique.

6. Service des curatelles d'adultes

Administration

		Budget 2015	Budget 2014	Ecart
1200.436.00	Honoraires de gestion	500'000.00	402'000.00	98'000.00

Le nouveau droit de la protection de l'adulte a précisé les montants qui pouvaient être alloués au curateur, ce qui permet de compter aujourd'hui un peu plus que par le passé sur certaines recettes du SCA. Les montants effectivement encaissés au 30 juin 2014 (qui avaient déjà dépassé de 2 fois le montant inscrit au budget 2014) permettent d'augmenter ce poste au budget 2015, mais avec prudence, car la Justice de Paix est en train actuellement de rattraper les honoraires dus pour 2011. Vu le rattrapage déjà effectué, les honoraires du Service devraient encore un peu augmenter les 2 ou 3 prochaines années, puis se stabiliser à un montant inférieur à celui encaissé en 2013 et 2014.

D. Evolution des charges générales - Commentaires des rubriques par Services

1. Administration générale

Conseil communal

		Budget 2015	Budget 2014	Ecart
100.318.01	Politique d'information et frais de publicité	115'000.00	15'000.00	100'000.00

Un montant de CHF 100'000.00 doit être prévu pour les diverses démarches de communication en lien avec le projet de Fusion 2021.

Secrétariat de Ville

		Budget 2015	Budget 2014	Ecart
110.315.00	Conservation et restauration d'archives	80'000.00	50'000.00	30'000.00

Un montant de CHF 30'000.00 doit être prévu pour l'organisation de l'exposition du Fonds Jean Dubas, qui aura lieu en 2015. Un montant similaire a été demandé à la Bourgeoisie.

Votations et élections

		Budget 2015	Budget 2014	Ecart
112.300.00	Rémunération des scrutateurs	35'000.00	18'000.00	17'000.00

L'augmentation du montant est due aux élections fédérales (1^{er} et 2^{ème} tours).

2. Finances

Services généraux

		Budget 2015	Budget 2014	Ecart
203.314.00	Achat de terrain	40'000.00	0.00	40'000.00

Depuis plusieurs années, la Commune de Fribourg exploite le parking sis sur le terrain contigu du Marché aux Poissons. L'Etat aimerait toucher une location ou vendre ce terrain. Le Conseil communal est actuellement en négociation avec les représentants de l'Etat pour acquérir ce terrain.

Impôts

		Budget 2015	Budget 2014	Ecart
210.318.00	Frais de contentieux	800'000.00	750'000.00	50'000.00

Le Service des finances a mis en place depuis plusieurs années un secteur de réactivation des actes de défaut de biens et a intensifié ses relances afin d'éviter la prescription des ADB de plus de 20 ans suite à la mise en place de la nouvelle loi qui

entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2017. Il faut noter que les recettes liées aux remboursements des frais de contentieux augmente de CHF 20'000.00

Autres participations et subventions

		Budget 2015	Budget 2014	Ecart
259.382.00	Attribution pour 2ème année d'école enfantine	0.00	1'325'000.00	-1'325'000.00

Comme la subvention pour la 2^{ème} année d'école enfantine a été supprimée en 2015, il n'y a plus d'attribution à la réserve pour la mise en place de la 2^{ème} année d'école enfantine. Le montant total de la réserve a été utilisé pour l'amortissement de la nouvelle école du Botzet.

3. Ecoles

Logopédie, psychologie et psychomotricité

		Budget 2015	Budget 2014	Ecart
325.318.00	Examens, traitements logopédiques et de psychomotricité	850'000.00	800'000.00	50'000.00

L'augmentation de la rubrique est en lien avec l'augmentation du nombre d'élèves scolarisés et des cas annoncés au Canton.

4. Police locale et mobilité

Police

		Budget 2015	Budget 2014	Ecart
401.315.00	Matériel et installations (entretien)	87'000.00	69'000.00	18'000.00

L'acquisition d'installations radars pour les feux rouge exige des expertises et des étalonnages annuels (une installation complète en plus en 2014 : carrefour St-Thérèse), voire à chaque panne ou réparation (coûts engendrés par ces travaux : CHF 3'975.00/installation pour le contrôle annuel et CHF 2'530.00 pour les éventuelles pannes). Afin d'éviter ces coûts de réparation, la Direction de la police locale aimerait signer un contrat de maintenance pour le dernier appareil acheté (CHF 7'200.00/an).

De plus, la Ville de Fribourg est sujette à une augmentation du vandalisme et des vols sur les horodateurs (plus de 10 cas durant le 2^{ème} semestre de 2014 pour un montant total des dégâts de CHF 20'767.00 dont plus de 10'000.00 à la charge de la Ville). Nous devons prévoir des améliorations sur les horodateurs pour 2015 afin de diminuer le nombre de vols sur nos appareils (CHF 93.95/appareil soit un total de CHF 14'100.00 pour l'ensemble du parc des horodateurs selon offre du fournisseur).

Inspectorat du feu et protection civile

		Budget 2015	Budget 2014	Ecart
410.365.00	Subventions, abris privés	480'000.00	310'000.00	170'000.00

Voir rubrique 410.480.00

Mobilité

		Budget 2015	Budget 2014	Ecart
430.315.00	Vélos libre-service : frais d'exploitation	50'000.00	25'000.00	25'000.00

L'entreprise Publibike qui gère le réseau de stations de vélos en libre-service de l'Agglomération, a revu ses tarifs d'exploitation des stations à la hausse. Publibike justifie cette augmentation pour les raisons suivantes :

- Augmentation des coûts de fonctionnement de Publibike, qui est passé d'une structure de start-up à celle d'une entreprise nationale ;
- Stagnation ou baisse du sponsoring ;
- Augmentation du nombre de stations VLS à gérer dans l'Agglomération.

A noter que suite à l'annonce de cette hausse des coûts, les communes propriétaires de stations VLS ont entamé un processus visant à trouver des solutions pour stabiliser ou diminuer les frais d'exploitations par station à moyen-long terme.

5. Génie civil

Services généraux

		Budget 2015	Budget 2014	Ecart
500.313.00	Matériel de fête	0.00	20'000.00	-20'000.00

Le matériel de fête ne concernant que le Secteur de la voirie, cette rubrique a été déplacée sous le n° 502.313.00 (administration et voirie).

Administration et voirie

		Budget 2015	Budget 2014	Ecart
502.313.00	Matériel de fête	20'000.00	0.00	20'000.00

Il s'agit d'une nouvelle rubrique qui remplace l'ancienne rubrique 500.313.00.

Routes communales et voirie

		Budget 2015	Budget 2014	Ecart
520.314.00	Entretien des chaussées et trottoirs	760'000.00	650'000.00	110'000.00

Le budget 2014 avait été considéré à la baisse compte tenu des importants travaux à réaliser en 2014 en accompagnement de l'ouverture du pont de la Poya. Le budget 2015 correspond donc au montant usuel des années précédentes sous cette rubrique.

Eclairage public

		Budget 2015	Budget 2014	Ecart
523.312.00	Electricité	323'000.00	408'000.00	-85'000.00

La différence s'explique par les assainissements réalisés dans le cadre du budget d'investissement.

Economat

		Budget 2015	Budget 2014	Ecart
550.310.01	Imprimés	158'000.00	130'000.00	28'000.00

Comme 2015 est une année d'élections fédérales, le matériel y relatif est comptabilisé sous cette rubrique. En outre, il est constaté une augmentation des imprimés dans les services.

6. Service culturel

Subventions

		Budget 2015	Budget 2014	Ecart
820.365.40	Subventions pour manifestations à caractère régional	1'190'572.50	1'007'105.00	183'467.50

Suite à l'acceptation des nouveaux statuts de Coriolis, un montant de CHF 32.50 par habitant a été mis au budget.

7. Sports

Installations sportives

		Budget 2015	Budget 2014	Ecart
913.314.00	Entretien par des tiers	125'000.00	95'000.00	30'000.00

Des entretiens techniques périodiques sur les installations doivent être réalisés, notamment pour la production de froid et pour le compresseur C 21 (CHF 20'000.00) ainsi que pour l'adaptation obligatoire des fixations des buts (CHF 10'000.00).

Participations et subventions

		Budget 2015	Budget 2014	Ecart
920.364.00	Bains de la Motta (déficit)	170'000.00	100'000.00	70'000.00

Les conditions météorologiques défavorables de la saison 2014 vont induire un déficit supérieur à la moyenne.

		Budget 2015	Budget 2014	Ecart
920.364.01	Bains de la Motta (nouvelles installations)	0.00	70'000.00	-70'000.00

En raison du déficit d'exploitation de la saison 2014, l'amortissement annuel est suspendu pour 2015.

8. Institutions et assurances sociales

Autres participations et subventions

		Budget 2015	Budget 2014	Ecart
1040.365.20	Accueil de la petite enfance	4'515'000.00	4'420'000.00	95'000.00

L'augmentation provient essentiellement de la prise en charge totale des places d'accueil de la crèche Mosaïque (CHF 80'000.00), ainsi que d'une augmentation des places d'accueil reconnues de la crèche l'Arche des enfants (CHF 20'000.00). Le solde, soit au total CHF – 5'000.00, est le résultat de certaines augmentations et/ou déductions de la subvention communale auprès des diverses autres crèches.

9. Aide sociale

Administration

		Budget 2015	Budget 2014	Ecart
1100.318.00	Autres prestations de tiers	40'000.00	10'000.00	30'000.00

Le montant de CHF. 10'000.00 doit être augmenté en raison du nombre plus élevé de procédures en matière d'aide sociale par-devant les autorités judiciaires. Cette rubrique sert également à financer l'intervention d'une consultante externe, dans le cadre de la réorganisation du SASV (automne 2014 – été 2015).

CHAPITRE III

Politique du personnel

A. Effectif du personnel et dotation

Le Conseil communal poursuit sa politique de rigueur. Cette année encore, chaque poste devenu vacant a donné lieu à une analyse fine, afin d'étudier l'opportunité du remplacement et l'éventuelle réorganisation que cela permettrait de réaliser. Ainsi, certains postes ont été remaniés en distribuant différemment les tâches, ce qui a permis parfois d'éviter un nouvel engagement.

Les demandes de création de postes ont également été analysées de façon très rigoureuse. Les services, connaissant la rigueur appliquée, ont réduit leurs demandes au strict minimum. Ensuite, la première lecture du budget a limité ces demandes. Puis, finalement, le Conseil communal n'en a admis que quelques-unes, là où la surcharge avérée ou les nouvelles tâches manifestes rendaient ces nouvelles dotations absolument nécessaires. Ainsi, sur les 5.9 postes initialement demandés, seuls 3.95 ont été admis par le Conseil communal.

1. Postes nouveaux ou à confirmer

25% **AG Déléguée à l'intégration.** L'ensemble des projets en cours et à réaliser en rapport à la tâche d'intégration ne peuvent tenir avec la dotation actuelle de 50%. C'est en fait 160% qui seraient requis. Conscients que la situation actuelle ne permet pas de satisfaire ce besoin, celui-ci a été réduit et des priorités établies.

60% **RH Collaborateur.** Ce poste doit permettre de renforcer le bureau des salaires qui n'arrive plus à faire face à l'accroissement de charges. Après la création de ce poste, il manquera encore 1.6 EPT pour correspondre à la dotation usuelle minimale d'un service RH.

- 100% **EC Accueil extra-scolaire.** L'agrandissement de l'accueil du Jura prévu pour la rentrée scolaire 2015/2016 nécessitera la création d'un poste supplémentaire, afin que la dotation en personnel soit conforme aux recommandations du SEJ.
- 100% **GC Chef de projet.** Le secteur génie civil a une dotation qui n'a pas évolué depuis des dizaines d'années. Or, aujourd'hui, il est touché et sollicité dans de très nombreux projets. Il doit se doter des ressources nécessaires à la réalisation de ses tâches.
- 40% **SP Secrétariat.** Le Service des sports demande depuis plusieurs années des ressources supplémentaires pour son secrétariat. Le nouveau poste serait en grande partie consacré aux questions de mises à disposition des infrastructures sportives notamment pour les réservations, les locations et la facturation.
- 60% **CA Assistant social.** Malgré l'amélioration importante de la dotation du Service ces dernières années, celui-ci n'arrive pas à faire face à la croissance continue du nombre de situations qui lui sont confiées. Il est à nouveau en surcharge. Il ne peut toutefois pas créer les postes dont il aurait besoin faute de place; seuls quelques aménagements sont possibles. Cette année, une place d'assistant social à 60% a pu être créée. Elle est occupée par une personne sous contrat de droit privé et il s'agit ici de pérenniser ce poste absolument nécessaire.
- 10% **CA Secrétariat.** De façon similaire, un léger accroissement de la dotation du secrétariat a pu être mise en place avec le personnel actuel. Il s'agit ici formellement de pérenniser cette amélioration qui n'est que de 10%.

2. Réductions ou suppressions de postes

- 20% **INF Secrétaire.** La réorganisation de tâches administratives et de secrétariat ont permis de réduire de 20% la dotation de ce secteur.

3. Modifications temporaires

Il existe encore quelques fluctuations temporaires. Il s'agit de besoins limités dans le temps, tels que le remplacement de collaborateurs dont les problèmes de santé conduiront à des situations AI, mais qui sont toujours dans l'effectif ou de projet particulier, limité dans le temps, nécessitant des ressources supplémentaires.

A l'inverse, il peut y avoir des besoins qui ont été différés, conduisant ainsi à des baisses momentanées, sans que pour autant les postes correspondants soient supprimés. Ces changements n'amènent pas de modification de la dotation des Services concernés.

4. Dotation

En conséquence, la dotation du personnel est la suivante : elle était de 464.45 EPT et 564 collaborateurs dans le budget 2014. Elle est de 468.23 EPT et 574 collaborateurs dans le budget 2015, soit une différence de 3.78 EPT. Il y a effectivement la création de postes pour 3.95 EPT, la suppression de 0.2 EPT et le transfert de 0.2 EPT entre 2 services.

5. Stabilité de la dotation et mutations

La dotation en personnel de l'Administration communale a été, de fait, particulièrement stable ces dernières années. Cela ne veut pas dire que rien a changé, bien au contraire. Depuis des années, le Conseil communal réorganise, optimise et améliore le fonctionnement de ses divers services. Chaque départ est une occasion d'adapter et d'ajuster le fonctionnement, voire de changer radicalement en supprimant un poste et en en créant un autre ailleurs. Ainsi, malgré la stabilité de l'effectif du personnel, d'assez grandes mutations ont pu s'opérer au cours du temps. Il y a certes eu quelques accroissements, comme c'est le cas cette année, mais ils correspondent essentiellement aux augmentations de tâches confiées à la Ville et à des cas de surcharge qui ne peuvent être ni reportés, ni ignorés.

Globalement la dotation du personnel au budget 2006 était de 447 EPT. Elle est au budget 2015 de 468.23 soit une augmentation de 21.23 postes en 9 ans. Toutefois,

c'est en fait 38.8 EPT qui ont été créés durant cette même période. Cela montre que près de la moitié de l'effort de création de postes a pu se faire par le biais de suppressions et de réorganisations internes.

La stabilité dont fait preuve l'effectif de l'Administration communale n'est pas le fait d'un immobilisme ou d'une inertie mais le fruit de mutations importantes d'un système vivant en perpétuelle recherche d'adaptation à son environnement qui change et évolue constamment. Ces commentaires illustrent bien l'ampleur de l'effort de rationalisation et de réorganisation qu'entreprend continuellement le Conseil communal pour faire face, d'une part à ses tâches et d'autre part s'adapter à de nouvelles prestations.

Il est aussi pertinent de relever que cette stabilité ne concerne pas que la dotation du personnel, mais aussi la part que représentent les charges du personnel par rapport à l'ensemble des charges. En effet, le paragraphe suivant le montre, elles sont restées dans une fourchette comprise entre 27% et 29% du total des charges.

B. Indexation des salaires et évolution des charges du personnel

1. Indexation

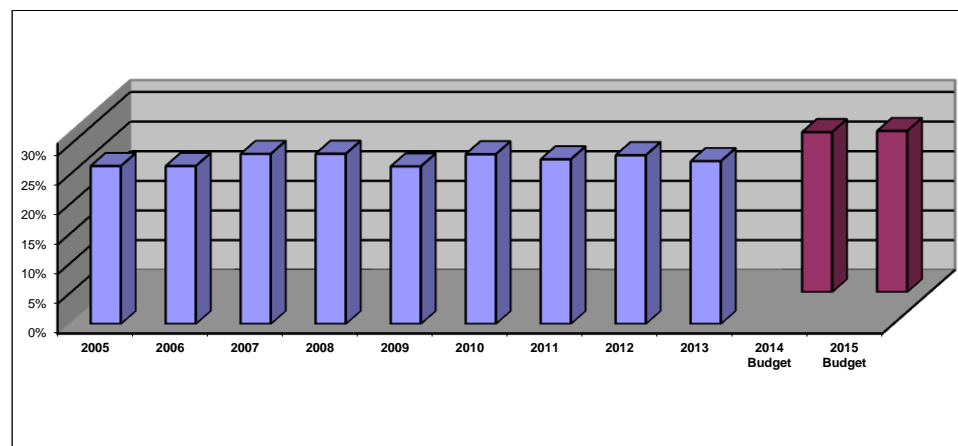
L'évolution des prix qui a eu lieu cette année entre septembre 2013 et septembre 2014 a conduit à la stabilité de l'indice des prix à la consommation. Partant de 108.8 pt, il a oscillé entre 108.2 pt et 109.1 pour s'arrêter finalement à 108.7 pt. Dès lors, le Conseil communal a décidé qu'aucune indexation des salaires n'aura lieu cette année.

2. Evolution des charges du personnel

Le Conseil communal reste fidèle à sa volonté de maîtrise de la croissance des charges du personnel. Il s'est donné comme objectif une croissance maximale de 1.5% par année.

Les charges du personnel évoluent de CHF 55'616'120.00 pour 2014 à CHF 56'462'500.00 pour 2015, soit une progression de de 1.52%.

Elles représentent, cette année, le 27.19% des charges totales (sans les imputations internes, ni les amortissements) contre 26.78% l'année passée.



Le tableau ci-dessus illustre l'évolution des charges du personnel relativement aux charges totales des 10 dernières années.

CHAPITRE IV

Situation financière de la Commune

Le budget 2015 est le seul budget bénéficiaire présenté lors des dix dernières années. Cette situation est due à l'augmentation d'impôt voté dans le cadre du budget 2014 pour couvrir les nouvelles charges liées à la mise en place de la deuxième année d'école enfantine (évaluées à une augmentation de 3.2 millions de plus dès le budget 2014 par rapport aux comptes 2012) et pour permettre la construction d'infrastructures scolaires.

En fonction des données actuelles, le plan financier 2015-2019 remis en même temps que le projet de budget démontre que les grands besoins en investissements pourront être couverts ces prochaines années et permettre à la Commune de rester proche de l'équilibre financier.

Malgré ces nouvelles plutôt rassurantes, la problématique de la Pila ainsi que celle de la réforme de l'imposition des sociétés ne sont actuellement pas chiffrables et auront certainement des impacts financiers importants durant les 5 prochaines années.

C'est pourquoi, il serait faux de lâcher la gestion très restrictive imposée ces dernières années par le Conseil communal. Dans cet esprit, le groupe de travail GTsol a été pérennisé et les projets suivants sont actuellement à l'étude :

- Etude sur le travail de conciergerie dans les différents bâtiments communaux. Une nouvelle standardisation des fréquences d'intervention du personnel de conciergerie est actuellement à l'étude pour permettre à l'avenir d'augmenter les surfaces à entretenir sans devoir augmenter le personnel. Ce travail demande d'analyser chaque situation et de définir pour chaque bâtiment le personnel d'entretien à attribuer.
- Etude sur les moyens informatiques dans les cycles d'orientation de la Ville (CO). Jusqu'en 2013, les trois CO de la Ville géraient leur informatique de manière indépendante. Le Groupe de projet a permis la réunion des directeurs de CO avec le Service informatique pour définir ensemble les besoins et aller vers une meilleure standardisation des problèmes informatiques.
- Projet d'amélioration des processus comptables au sein de l'Aide sociale et des Curatelles d'adultes. Les trois secteurs comptables issus du Service des finances, de l'Aide sociale et des Curatelles d'adultes se coordonnent pour mieux harmoniser les processus de gestion des créanciers.
- Projet d'amélioration des processus et procédures au sein de l'Economat, suite au rapport de la fiduciaire.

Lorsque les projets précités seront clos, le groupe de travail définira d'autres projets d'analyses permettant d'améliorer les processus internes de la Commune.

CHAPITRE V

Budget des Services industriels (S.I.)

A. Généralités

Le budget 2015 ne prévoit pas de variation notable dans les consommations des ménages et des industries alors que les livraisons au Consortium restent estimées au même niveau. Les recettes de la vente de l'eau restent stables alors que le budget 2014 prévoyait une augmentation de CHF 19'200.00.

L'effectif du personnel au budget 2015 est en augmentation de 11 EPT soit 16.54%. La volonté de développement de Frigaz SA nécessite ces dotations supplémentaires qui sont majoritairement facturées au mandant, les EPT restant à charge des SI étant de l'ordre de 0.6.

Les frais de personnel imputés aux SIF augmentent de CHF 261'200.00 selon budget, CHF 160'500.00 selon comptes 2013, alors que la facturation de personnel à Frigaz SA augmente de CHF 959'800.00.

Pour l'assainissement du réseau en 2015, la charge nette prévue se monte à CHF 951'100.00 en augmentation de CHF 325'800.00 par rapport au budget 2014.

Le développement des activités ainsi que l'engagement de collaborateurs supplémentaires provoquent une augmentation de certains postes de frais généraux. Cette augmentation est également supportée par Frigaz dont la participation passe de 69% dans le budget 2014 à 70% dans celui de 2015.

Tenant compte de ces éléments, il n'y aura pas d'attribution à la réserve pour l'égalisation du prix de l'eau et les infrastructures au budget 2015 alors que le budget 2014 prévoyait une attribution de CHF 470'000.00.

B. Les charges

Abstraction faite des imputations internes, des fontaines publiques et des montants attribués à la réserve pour l'égalisation du prix de l'eau, les charges effectives évoluent comme suit :

	Comptes 2013	Budget 2014	Budget 2015
Administration	589'794	659'100	672'200
Personnel	7'437'278	8'180'800	9'488'200
Maintenance informatique	373'557	502'500	950'300
Véhicules	235'218	336'000	334'000
Immeubles	218'613	263'200	273'600
Adductions et distribution	641'094	1'005'700	1'081'700
Réseaux	779'812	554'610	718'600
Installations	482'617	285'000	285'000
Variation MO sur investissements et TEC	-29'433		
Amortissements	280'783	302'000	295'500
Total	11'009'333	12'088'910	14'099'100

Le chapitre « Administration » prévoit les frais financiers, les frais d'achat et d'entretien du mobilier et des machines de bureau, les frais de téléphones et les frais administratifs généraux, y compris les frais administratifs facturés par la Ville.

Le chapitre « Personnel » intègre l'évolution salariale du personnel, l'augmentation de 11 UPT par rapport au budget 2014, soit :

- DIR : 1 Product manager + 1 RQ, sécurité, risques + 1 chef de projet
- DEC : 1 adjoint aux chef d'équipes + 1 chef de projet
- DEX : 2 ouvriers
- DVM : 2 assistants + 1 gestionnaire adresses
- DAF : 1 assistante RH + 1 employé facturation

Un poste de Key account manager demandé en 2014 n'a pas été pourvu et n'est pas reconduit dans le budget 2015.

Au budget 2014 un poste RQ, sécurité, risques et IT avait déjà été demandé ; ce poste a été scindé, raison pour laquelle une demande est faite pour un nouveau poste.

La volonté de développement de Frigaz SA nécessite ces dotations supplémentaires qui sont facturées au mandant à raison de 87% soit 10.4 EPT. Toutefois, une partie de ces dotations est dépendante du budget 2015 qui sera approuvé par le Conseil d'administration de Frigaz SA en décembre 2014.

Les 2 assistants DVM qu'il est prévu d'engager travaillent déjà pour Frigaz SA sous la forme de location de personnel. Ils émargent au budget 2014 de cette société en relation avec les divers projets de développement.

Le budget tient compte de l'évolution annuelle dans l'échelle des traitements mais d'aucune adaptation au renchérissement.

Le chapitre « Maintenance informatique » comprend les frais d'achat et d'entretien des moyens informatiques. Il est adapté aux achats induits par les nouveaux collaborateurs et tient également compte des coûts de migration SAP.

Le chapitre « Véhicules » reflète les besoins de remplacement et d'entretiens du parc véhicules.

Le chapitre « Immeubles » contient les frais d'exploitation et d'entretien du bâtiment de Givisiez.

Le chapitre « Adductions et distribution » couvre les frais d'entretien des sources, des stations, des réservoirs et des appareils

Le chapitre « Réseaux » reflète le programme d'entretien et de renouvellement des réseaux de transport et de distribution.

C. Les recettes

L'évolution des recettes se présente ainsi (imputations internes, prélèvement à réserve et fontaines publiques déduits) :

	Comptes 2013	Budget 2014	Budget 2015
Administration	215'838	223'139	258'380
Personnel	4'931'075	5'885'300	6'931'500
Maintenance informatique	233'846	346'725	665'210
Véhicules	147'247	231'840	233'800
Immeubles	462'217	531'608	541'520
Adductions et distribution	5'226'313	4'864'200	5'034'450
Réseau	86'835	60'000	30'000
Installations	569'530	500'000	500'000
Total	11'872'901	12'642'812	14'194'860

L'augmentation des recettes du chapitre « Personnel » provient de l'augmentation des effectifs de 10.4 EPT du personnel refacturée à Frigaz SA.

Le chapitre « Véhicules » contient la part facturée à Frigaz S.A. pour l'utilisation des véhicules.

Le chapitre « Immeubles » contient le loyer facturé à Frigaz S.A. pour l'utilisation du bâtiment de Givisiez ainsi qu'un projet de remplacement des deux PAC à gaz défectueuses du bâtiment administratif par une seule PAC à gaz avec sonde géothermique permettant de produire le refroidissement de manière écologique et à moindre coûts (Geocooling). Cette dépense est évaluée à CHF 90'000.00.

Adductions et distribution :

Ventes d'eau	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Budget 2014	Budget 2015
en milliers de m ³								
Ménages et artisanat	3'055	3'099	3'026	3'032	3'009	3'075	3'000	3'000
Industries	527	435	356	220	196	209	200	200
Sous-total	3'582	3'534	3'382	3'252	3'205	3'284	3'200	3'200
Consortium	159					76		
Consortium transfert	1'624	2'219	1'698	2'206	2'462	2'253	2'400	2'400
Total	5'365	5'753	5'080	5'458	5'667	5'613	5'600	5'600

Les quantités d'eau ont été estimées au même niveau que celles du budget 2014.

Le prix de l'eau pour la catégorie « Ménage et artisanat » se monte à 40 cts/m³. Quant au transfert de production de 2.4 mio de m³ de la Tuffière au Consortium, le tarif est de 10.3 cts/m³.

Les taxes fixes de CHF 4.90 par unité ont été estimées au même niveau que celles du budget 2014 et se montent à CHF 2'400'000.00.

La prévision de facturation de prestations fournies aux communes partenaires se monte à CHF 800'000.00, L'évaluation du montant tient compte des chiffres d'affaires de 2013 et 2014.

Une indemnité pour l'eau de secours pour un montant de CHF 35'000.00 que le CEFREN versera aux SIF a été portée au budget.

LES INSTITUTIONS GÉRÉES PAR LES S.I.

Outre la distribution de l'eau potable en Ville de Fribourg, les S.I. sont chargés de la direction, de la gestion et de l'exploitation de FRIGAZ S.A. et du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines. Les S.I. exploitent sur la base de mandats de gestion les réseaux des communes de Villars-sur-Glâne, Givisiez, Corminboeuf, Chésopelloz, Courtepin et Matran ainsi que du Consortium « Trinkwasserverbund Bibera » à Jeuss.

En 2015, FRIGAZ S.A. versera aux S.I. CHF 8'332'130 au titre de prestations fournies par le personnel ainsi que pour les frais d'administration, de déplacement et représentation, de véhicules, d'immeubles et d'exploitation.

S'agissant du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines, les S.I. reçoivent CHF 237'200 au titre d'indemnité de gérance selon convention.

D. Réserve pour égalisation du prix de l'eau

L'évolution de la réserve se présente ainsi :

Etat au 31.12.2013	CHF	6'736'151
Attribution budgétaire 2014	CHF	470'000
Attribution budgétaire 2015	CHF	0
Situation prévisionnelle au 31.12.2015	CHF	7'206'151

CHAPITRE VI

Budget des investissements

L'ensemble des investissements communaux porte, pour l'année 2015, sur un montant de CHF 42'655'000.00 qui se répartit ainsi :

Charges d'investissements :

Catégorie I	CHF	13'280'000.00
Catégorie II	CHF	21'275'000.00
Catégorie III	CHF	15'100'000.00
Total des charges	CHF	49'655'000.00

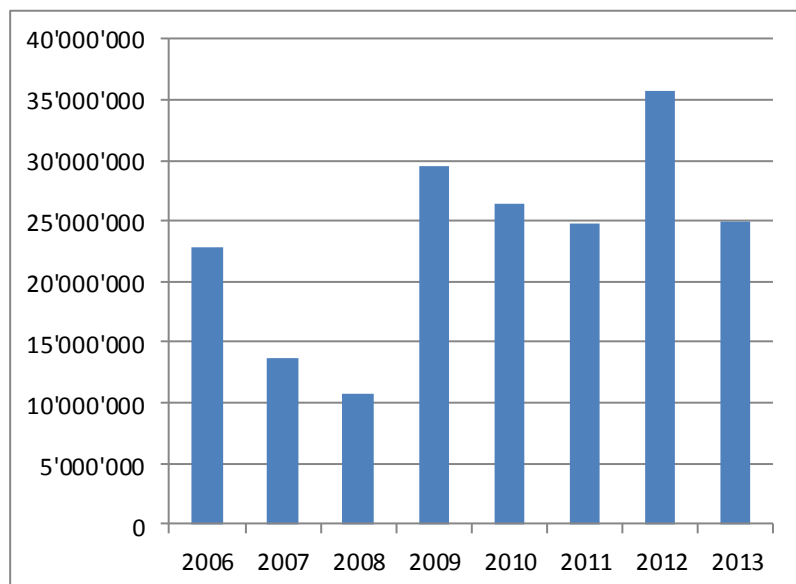
Produits d'investissements :

Taxe de raccordement aux égouts	CHF	1'500'000.00
Subvention cantonale DOSF	CHF	3'000'000.00
Total des produits	CHF	4'500'000.00

Charges nettes d'investissements	CHF	45'155'000.00
---	------------	----------------------

A titre d'information, voici les montants nets effectivement investis par la Ville pour les comptes annuels 2006 à 2013 :

2006	CHF	22'747'374
2007	CHF	13'716'874
2008	CHF	10'795'262
2009	CHF	29'600'452
2010	CHF	26'357'453
2011	CHF	24'758'229
2012	CHF	35'679'916
2013	CHF	24'939'456
	CHF	188'595'016



A. Explications détaillées des investissements

1. Catégorie I

Dans cette catégorie figurent les objets déjà décidés par le Conseil général. Il s'agit :

- des investissements inscrits au budget 2014 en catégorie III et pour lesquels une décision a été prise en 2014 ;
- des investissements de catégorie II prévus au budget précédent, mais qui n'ont pas encore été réalisés, même partiellement et qui doivent être maintenus ;
- des tranches annuelles d'investissements importants effectués sur plusieurs années.

Deux objets figurent dans cette catégorie, à savoir :

533.501.00	Mesures de protection de la Vallée du Gottéron	CHF 280'000.00
612.503.90	DOSF : construction d'un nouveau CO voté 01.10.13	CHF 13'000'000.00
		CHF 13'280'000.00

2. Catégorie II

Objets décidés avec le budget de fonctionnement sur la base des rapports spéciaux suivants :

300.506.16 Renouvellement du mobilier scolaire + informatique CHF 300'000.00

Le présent budget de 300'000 francs concerne le nouveau mobilier ainsi que l'informatique prévus pour l'aménagement de 3 à 4 classes enfantines et primaires supplémentaires qui seront situées à l'école du Jura, du Bourg et de la Vignettaz selon les dernières prévisions communiquées dans le plan d'infrastructure scolaire. Pour les 6 pavillons du Schoenberg, le mobilier et l'informatique sont compris dans le budget de construction. Le montant affecté pour l'ensemble des écoles enfantines et primaires est de l'ordre de 152'500 francs. En ce qui concerne les CO, il s'agit du renouvellement habituel du mobilier et de l'informatique. A l'école du CO de Jolimont, les besoins sont de l'ordre de 77'500.00 francs et au CO du Belluard, de l'ordre de 70'000.00 francs. Compte tenu de la situation financière de la Ville, les divers achats indispensables seront, en plus d'être étalés sur 3 ans comme déjà prévu en 2013, reportés d'une année supplémentaire. Les montants des investissements 2016 seront dès lors adaptés en conséquence. En effet, en 2012 déjà, un 1er report du même type a été prévu lors de l'établissement du budget 2013. Il en a été de même en 2013 pour l'année scolaire 2013-2014. Pour l'essentiel il a été décidé de reporter à nouveau l'achat d'outils informatiques ainsi que la première étape du renouvellement complet du mobilier des CO.

401.506.20 Achat de parcomètres pour extensions des zones « vignettes-habitants » CHF 100'000.00

La réglementation du stationnement au centre de la ville et dans de nombreux autres quartiers a pour conséquence un déplacement des problèmes de parcage dans les zones périphériques et les quartiers où des places non réglementées subsistent. Les habitants, confrontés aux difficultés de stationnement dues à la présence des véhicules de pendulaires, interviennent de plus en plus pour qu'une limitation de la durée de parcage soit introduite dans leur quartier et que la vignette-habitant y soit mise en vigueur. C'est notamment le cas des quartiers du Schönberg,

de Torry-Jura et de la Neuveville. Plusieurs rues de ces quartiers ne connaissent pas encore de réglementation du stationnement par parcomètres et des enquêtes ont démontré la présence parfois massive de pendulaires. Cette situation péjore les conditions d'accessibilité des visiteurs/clients et des habitants eux-mêmes et induit un trafic évitable sur nos routes. Il s'agit par ailleurs de compléter la deuxième étape réalisée dans le quartier du Jura pour lequel la tranche initiale de crédit était insuffisante pour étendre les zones payantes sur tout le périmètre.

La poursuite de la mise en application de la vignette-habitant dans ces rues implique une nouvelle tranche de crédit de CHF 100'000.00 comprenant l'achat, la mise en place, le raccordement des appareils, la signalisation et le marquage.

A noter que l'introduction de parcomètres dans le quartier de Beaumont a permis de réduire la charge de trafic en moyenne journalière des jours ouvrables de 15%. Aux heures de rentrée et de sortie d'école, la diminution de la charge de trafic a même atteint des valeurs de 25 à 50% selon l'heure de la journée et le tronçon routier concerné. Des valeurs semblables ont été enregistrées dans le quartier du Jura améliorant ainsi la sécurité sur le chemin de l'école.

420.506.27 Remplacement fourgon CR 1987 CHF 105'000.00

Ce montant est destiné au remplacement d'un fourgon d'intervention acquis en 1987. Il aura donc 28 ans en 2015. Ces dernières années, des travaux importants ont dû être effectués tant sur la carrosserie que sur la partie mécanique afin de maintenir ce véhicule opérationnel pour les interventions et pour répondre aux normes de l'OCN lors des expertises. Il devient inutile de continuer à investir dans cet engin, qui n'est plus dans les normes actuelles de pollution, est très gourmand en carburant et dont la capacité de transport est insuffisante.

Le nouveau véhicule pourra transporter 6 personnes et sera opérationnel lors de toutes les interventions en ville et comme centre de renfort du District de la Sarine. Il sera également aménagé pour la lutte contre les incendies et les inondations. Il disposera d'appareils de protection respiratoire, du matériel d'éclairage et de divers matériel des sapeurs-pompier.

L'ECAB a donné son accord pour renoncer à l'équipement d'une traction 4x4, ce qui a permis de diminuer les coûts. Cette acquisition est assurée d'une subvention de 40% de la part de l'ECAB.

420.506.28 Camion tonne pompe 1 (1983) CHF 600'000.00

Ce montant est destiné au remplacement de l'un des trois camions tonne-pompe du Service du feu, qui date de 1983 (Iveco Magirus). Ce dernier aura donc 32 années de service en 2015, alors que la durée de vie d'un tel véhicule est estimée à 20 ans. Compte tenu de son importance (population, valeur immobilière assurée) et de son contexte topographique, la Ville se doit de disposer de 3 véhicules en mesure d'être engagés en tout temps pour pouvoir remplir ses missions en tant que corps local et centre de renfort. Tel n'est plus le cas à ce jour.

En effet, comme le démontrent le rapport technique établi par le Service du feu, respectivement le préavis de l'Inspection cantonale des sapeurs-pompiers (ECAB), ce véhicule ne répond plus aux exigences actuelles du service de défense incendie. Son utilisation prolongée pour les interventions et les exercices deviendrait dangereuse et contraindrait le Service du feu à renoncer définitivement à son emploi, ce qui diminuerait d'autant le niveau de sécurité incendie de la Ville. Dès lors, son remplacement immédiat par un véhicule dont les caractéristiques permettent une complémentarité d'utilisation avec les deux tonnes-pompe existants – qui datent de 1995 (camion du corps local) et de 2005 (camion du CR) – s'impose.

La mise aux normes de l'équipement de ce camion nécessiterait des modifications substantielles de l'agencement de ce dernier, ce qui induirait des coûts disproportionnés. De plus, une expertise confiée à un garage indépendant et portant sur les systèmes de freinage et de traction démontre que la sécurité ainsi que la fiabilité de ce véhicule n'est aujourd'hui plus assurée. Comme les pièces de rechange pour ce type de camion ne sont souvent plus disponibles, les réparations, pour autant qu'elles puissent avoir lieu, s'avèrent systématiquement très onéreuses.

Il est à relever que les centres de renfort de Bulle, de Châtel-St-Denis, de Romont et de Guin ont acquis ou vont acquérir ce même genre de véhicule. Les centres de renfort procèdent tous aux remplacements de leur tonne-pompe entre 2013 et 2015.

L'achat d'un nouveau camion tonne-pompe est donc indispensable. Cet investissement doit, à cette fin, être inscrit au budget 2015.

Cette acquisition, estimée à un montant total de CHF 600'000.00, pourra bénéficier d'une subvention de 40% de la part de l'ECAB (CHF 240'000.00).

430.501.07 Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école - piétons, deux roues, transports publics CHF 100'000.00

Le montant alloué aux mesures de modération se rapporte aux projets de l'Agenda 21 local (projets « modération de trafic » et « promotion du vélo en Ville ») ainsi qu'à l'adaptation du domaine public en vue de l'amélioration de la sécurité (par exemple : chemin de l'école et déplacement des personnes à mobilité réduite). Plusieurs mesures découlant de l'adoption du Projet d'agglomération de 2ème génération sont également à prendre en compte (notamment les fiches 22.2, 23.1 et 23.2.).

A propos de la modération du trafic, de plus en plus de demandes d'aménagement de zone à modération de trafic sont formulées auprès du Service de la mobilité (zones 30 km/h au Schönberg et à la route Louis-Braille, route des Bonnesfontaines, etc.). De plus, des mesures complémentaires dans des zones existantes sont nécessaires en fonction des résultats des expertises, dont plusieurs devront être réalisées en 2015.

Relativement à la promotion du vélo, dans la continuité des années précédentes, des mesures et des actions sont mises en place en fonction des demandes et des opportunités. Un accent particulier sur le stationnement des vélos doit être apporté avec le recours à la couverture des places et la mise en place de dispositifs anti-chutes et anti-vol. Des actions comme « Prêts de vélos pour les entreprises » sont également financées à travers cette rubrique.

Enfin, des mesures ponctuelles comme, par exemple, l'abaissement de bordures de trottoirs, la mise en place d'îlots de protection des passages pour piétons permettent la réalisation de mesures garantissant une meilleure sécurité.

Le dépouillement de l'enquête réalisée auprès des enfants des écoles primaires et enfantines a livré ses résultats en 2014. Il s'agira en 2015 de prendre les premières mesures sur les tronçons considérés comme les plus problématiques.

430.501.08 Mesures d'amélioration de la vitesse commerciale des transports publics sur les lignes urbaines CHF 150'000.00

Comme de nombreuses agglomérations, Fribourg est confrontée à des difficultés récurrentes en matière de circulation des véhicules des transports publics qui se traduisent entre autres par une baisse de la vitesse commerciale et le non-respect des horaires. Les performances et la qualité du service offert par le réseau sont des enjeux majeurs afin d'offrir une alternative compétitive et attractive à la voiture. La fréquence, le temps de parcours, la ponctualité, mais également la qualité des correspondances et des pôles d'interface sont autant de critères que l'utilisateur considère dans le choix de son mode de déplacement. Les études menées sur les lignes 2/3/5 et 6 ont montré des vitesses commerciales très lentes. Les temps de parcours théoriques ne sont pas respectés en dehors des heures creuses. Les retards les plus importants sont enregistrés à l'heure de pointe du soir, soit entre 16h30 et 18h30 (de 2 à 7 minutes en moyenne, jusqu'à 20 à 30 minutes selon certaines observations). La réalisation de mesures (par exemple : priorisation aux carrefours et aux arrêts) permet des gains de temps aux heures de pointe pouvant éventuellement conduire à la réduction de l'engagement de bus supplémentaire. Actuellement, 4 à 6 bus sont ainsi introduits à l'heure de pointe du soir pour compenser les retards pour un coût annuel de CHF 3-4 millions.

Cet investissement permettra de mettre en place quelques mesures correctrices en 2015. Elles permettront tant d'améliorer les priorités dans les carrefours que la mise en place de priorités aux arrêts. Ces mesures sont compatibles avec le Projet d'agglomération de 2ème génération.

Cet investissement vise notamment la réalisation de la fiche de mesure du PA2 n° 11.4 « Aménagement d'un arrêt sur chaussée (direction gare) et priorisation par une écluse TP régulée par feux (direction Moncor), à l'arrêt Bethléem sur la route de Villars ».

430.501.09 Agglo 11.9 : Priorisation des TC au giratoire Hôpital Cantonal CHF 130'000.00

Cette mesure découle du Projet d'agglomération de 2ème génération (PA2) qui présente le problème de la manière suivante :

« Sur le chemin des Pensionnats, les bus de la ligne 6 (réseau tpf 2011), reliant le Guintzet et l'Hôpital Cantonal à la gare de Fribourg, sont confrontés à des problèmes de progression en approche du carrefour giratoire avec la route de Villars (carte des points faibles, figure 3). Pour améliorer l'efficacité et l'attractivité de cette ligne de transports publics (concept TP 2018 et 2030, figures 31 et 32), il s'agit d'aménager un couloir bus d'approche au carrefour giratoire (direction gare de Fribourg), voire au besoin d'installer une régulation lumineuse de priorisation pour les bus de la ligne 6 (favoriser l'insertion dans le trafic sortant de Fribourg – Villars-sur-Glâne à l'heure de pointe du soir). La réalisation de ce couloir d'approche TP est obtenue par un aménagement des stationnements linéaires le long du chemin des Pensionnats ».

Cette mesure a pour but l'amélioration des performances de la ligne tpf n°6. Elle a été classée en priorité A.

Elle comporte deux parties : l'une sur la commune de Villars-sur-Glâne (couloir bus), l'autre sur celle de Fribourg (régulation).

Par cet investissement, nous proposons la mise en place d'une régulation du carrefour à feux au giratoire de l'Hôpital cantonal. Ce carrefour a déjà été équipé des traversées de route pour le passage des tubes au moment de sa construction.

Cette mesure devrait faire l'objet d'une subvention de l'Agglomération.

430.503.00 Agglo 23.1 : Aménagement d'abris vélos aux gares et haltes ferroviaires CHF 100'000.00

Cette mesure du plan d'agglomération vise à mettre à disposition des usagers des zones de stationnement deux-roues (non motorisés), attenantes aux gares et haltes du réseau ferroviaire (mesures 10.1 à 10.6), correspondant à un système de « Bike and Ride » (B+R). Cela consiste en l'aménagement d'abris-vélos hautement équipés pour la sécurité et contre les intempéries.

La mesure concerne la mise en place de 10 stations B+R avec une capacité de 50 places chacune sur l'ensemble de l'agglomération. Deux sont localisées sur le territoire de la Ville de Fribourg, une à la gare et l'autre à St-Léonard.

Une offre en stationnement vélos de qualité aux interfaces TP constitue une condition essentielle pour effectuer un report modal vers les TP (considérer la mobilité douce comme un prolongement des TP).

En 2015, la Ville de Fribourg envisage de créer des places de parc couvertes pour les cycles à proximité des accès à la halte ferroviaire de St-Léonard qui sera mise en service en décembre 2014.

Cette mesure devrait faire l'objet d'une subvention de la part de l'Agglomération.

520.501.03 Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit

CHF 1'500'000.00

La poursuite de l'assainissement au bruit routier ordinaire vise à respecter les délais fixés au 31 mars 2018 par l'Ordonnance pour la protection contre le bruit (ci-après : OPB) et à assainir, sur la base du cadastre du bruit, les tronçons qui présentent un degré de dépassement des valeurs d'exposition (valeurs d'immission ou valeurs d'alarme). L'étude d'assainissement considère également le nombre de personnes touchées par ces dépassements et prévoit une probabilité de réalisation des mesures d'assainissement. Elle prend également en compte un seuil de planification à 20 ans, analyse les diverses mesures envisageables et propose un ensemble de mesures optimales (faisabilité technique, efficacité, coût et proportionnalité).

Pour rappel, le bruit représente une importante nuisance environnementale et le trafic automobile s'avère en être le principal responsable. Chaque source de bruit est à considérer individuellement et ne peut pas s'additionner. Par exemple, on distingue le bruit routier du bruit ferroviaire. Afin de connaître les niveaux acoustiques des différentes sources de bruit, l'autorité doit consigner dans un cadastre les immissions de bruit déterminé (art. 37 OPB). Pour le bruit routier, l'autorité communale a actualisé son cadastre du bruit en se basant sur l'année 2012. Cet état prend en considération le niveau des charges de trafic, la vitesse moyenne des véhicules ainsi que le taux de véhicules bruyants.

L'étude d'assainissement a été réalisée par le bureau spécialisé qui avait déjà procédé à l'actualisation du cadastre du bruit. Cette étude, coordonnée avec différents services cantonaux (SEn et SMO) et communaux (Urbanisme et Mobilité), a été transmise au Service de l'environnement, autorité de surveillance. Suite au retour du Service de l'environnement, l'étude d'assainissement sera mise en consultation publique au début de l'année 2015.

Dans les grandes lignes, il est proposé d'intervenir avec des mesures à la source qui doivent être privilégiées (revêtements phono absorbants et zones à vitesse modérée). Compte tenu du milieu bâti et du règlement communal d'urbanisme, aucune mesure de murs anti-bruit n'est proposée. Enfin, après mise en place des mesures à la source, aucun bâtiment ne présente un dépassement des valeurs d'alarme ; il n'est donc pas nécessaire de prendre des mesures sur le lieu de réception (fenêtres anti-bruit). Par contre, si les valeurs limites d'immission sont dépassées, une demande d'allègement devra être accordée. Il importe d'ajouter que les mesures visant à mettre en place des zones à modulation de trafic sont conformes au plan d'agglomération et à la planification en cours de la Ville.

Comme indiqué ci-dessus, le processus de réalisation est déjà en cours. En effet, il n'était pas possible de satisfaire aux délais de l'OPB si l'assainissement avait attendu la décision sur l'étude d'assainissement. Cette situation est en accord avec l'autorité de surveillance qui a déjà procédé aux versements des subventions fédérales pour les travaux réalisés.

Pour 2015, les tronçons d'assainissement au bruit ont été coordonnés avec les travaux planifiés des Services Industriels et Frigaz SA (Bd de Pérolles). La coordination avec tous les Services techniques est en cours afin d'éviter toute ouverture ultérieure du domaine public pour une période de 5 ans.

Avenue Jean-de-Montenach (900 m²)

L'état de cette chaussée constaté au printemps 2013 par un laboratoire spécialisé dans le cadre de l'évaluation du réseau routier communal relève des dégradations structurelles importantes (évaluation: critique à mauvais selon la notation des différents critères d'évaluation).

Les nouveaux types de revêtements phono-absorbants (LNA) qui diminuent la valeur structurelle de la chaussée en raison d'une teneur en vides élevée, imposent obligatoirement un renforcement de la couche de support.

Route des Alpes (4'750 m²)

La route des Alpes présente, sur les secteurs supérieur et inférieur, d'importantes dégradations de revêtement. La présence d'un ancien pavage en sous couche ne permet plus de satisfaire aux charges de trafic actuelles. Les nombreuses réparations effectuées ces dernières années présentent d'importants défauts de fluage et d'usure. Le remplacement du pavage en sous-couche par une couche de support bitumineuse est nécessaire pour permettre la mise en place d'un revêtement phono-absorbant.

L'assiette de chaussée située sur le secteur intermédiaire est posée sur la dalle du parking des Alpes. Seul un fraisage superficiel permettant la mise en place d'une couche de liaison et du revêtement phono-absorbant est nécessaire.

Route St-Barthélemy (4'600 m²)

La route Ste-Barthélemy est décomposée en trois secteurs. Le secteur inférieur situé entre le giratoire de St-Barthélemy et le chemin des Kybourg, ainsi que le secteur supérieur entre le débouché de la route de la Cité-des-Jardins et la route François-d'Arsent, présentent des caractéristiques de défauts identiques (dévers insuffisants, défauts structurels partiels, épaisseur très variable de la couche de support). Le renouvellement partiel de cette couche de support, en fonction des épaisseurs rencontrées, est nécessaire afin de garantir l'évacuation des eaux de surface et assurer la viabilité du nouveau revêtement phono-absorbant.

Le secteur intermédiaire situé entre les débouchés du chemin des Kybourg et la route de la Cité-des-Jardins a fait l'objet d'un réaménagement partiel qui a permis la sécurisation des piétons et l'adaptation des arrêts des transports publics. La pose du revêtement phono-absorbant est encore à poser sur ce secteur sans intervention sur les sous-couches.

Boulevard de Pérolles (2'200 m²)

La réfection d'un premier secteur du boulevard de Pérolles situé entre la route des Arsenaux et la rue des Pilettes est prévue dans le cadre de travaux d'entretien

routier et d'assainissement des réseaux d'eau potable et de gaz naturel (coordination avec les Services Industriels et Frigaz SA). La pose d'un revêtement phono-absorbant en couche finale est prévue sur les voies de circulation.

Types de travaux et les surfaces de réfection pour les 4 routes citées ci-dessus

1. Réfection totale de la superstructure Remplacement et renforcement de la couche de support, pose d'un revêtement phono-absorbant	m ²	7'900
2. Réfection partielle de la superstructure Fraisage partiel des couches bitumineuses, pose d'une couche de liaison et pose d'un revêtement phono-absorbant	m ²	3'950
3. Réfection de la couche de roulement Pose d'un revêtement phono-absorbant	<u>m²</u>	<u>600</u>
Surface totale de réfection	m ²	12'450

Il est à relever que les zones de carrefour seront assainies avec des revêtements MR, beaucoup plus résistants aux contraintes tangentielles induites par le trafic lourd.

Devis des travaux

✎ Installations de chantier	CHF	80'000.00
✎ Bordures et pavages (adaptation, réparations) estim.	CHF	40'000.00
✎ Adaptation du réseau d'évacuation des eaux claires, estim.	CHF	50'000.00
✎ Chaussées : couches, revêtements, mises en œuvre et réfections		
✎ Réfection de type 1 (Fr 100.00 x 7'900 m ²)	CHF	790'000.00
✎ Réfection de type 2 (CHF 75.00 x 3'950 m ²) arrondi à	CHF	298'000.00
✎ Réfection de type 3 (CHF 50.00 x 600 m ²)	<u>CHF</u>	<u>30'000.00</u>
✎ TOTAL DES TRAVAUX HT	CHF	1'288'000.00
✎ Divers et imprévus ~5% arrondi à	<u>CHF</u>	<u>64'000.00</u>
✎ MONTANT TOTAL HT	CHF	1'352'000.00
✎ TVA 8% (montant arrondi)	<u>CHF</u>	<u>108'000.00</u>
✎ MONTANT TOTAL DES TRAVAUX TTC	CHF	1'460'000.00

Les études et mesures de portance des chaussées sont nécessaires pour permettre la planification des travaux futurs et respecter le délai fixé au 31 mars 2018 au plus tard par l'OPB.

Le coût de ces études est évalué à CHF 40'000.00
MONTANT TOTAL NECESSAIRE POUR ASSAINISSEMENT CHF 1'500'000.00

520.506.14 Remplacement de véhicules CHF 570'000.00

Les véhicules ou agrégats à remplacer figurent dans l'inventaire sur l'état des véhicules.

1. Camion grue

Caractéristiques

- Immatriculation : 16.10.1998 => 17 ans d'activité
- Kilométrage : 216'900 km
- Norme antipollution : Euro 02 (peu écologique)

Utilisation

- Véhicule à 100%
- Transport de déchets et divers matériaux (chantiers, manifestations, etc.).

Etat actuel

- Très forte usure et corrosion sur l'ensemble mécanique
- Les principaux organes de ce véhicule (moteur, boîte à vitesses automatique, essieux, benne à ordures) ne sont plus fiables

Achat

- Un véhicule de ce type est obligatoire afin d'assurer les différents transports en ville
- Camion grue à 3 essieux aux normes antipollution les plus modernes disponibles sur le marché.

Coût

- Le coût du remplacement du véhicule s'élève à CHF 320'000.00

2. Fourgon

Caractéristiques

- Immatriculation : 3.08.1998=> 17 ans d'activité
- Kilométrage : 110'000 km
- Norme antipollution : sans normes

Utilisation

- Véhicule à 100%
- Fourgon de transport et d'atelier pour les travaux de menuiserie en ville

Etat actuel

- Très forte usure et corrosion sur l'ensemble
- Les principaux organes de ce fourgon ne sont plus fiables

Achat

- Fourgon d'atelier de grand volume aux normes antipollution les plus modernes disponibles sur le marché.

Coût

- Le coût du remplacement du véhicule s'élève à CHF 50'000.00

3. Véhicule utilitaire, Pony

Caractéristiques

- Immatriculation : 11.09.1998
- Kilométrage : 8'000 heures (400'000 km)
- Norme antipollution : sans normes

Utilisation

- Véhicule à 100%
- Porte outils pour arroseuse, cureuse, laveuse, balayeuse
- Service d'hiver (chasse-neige et salage des trottoirs)

Etat actuel

- Très forte corrosion sur l'ensemble mécanique qui n'est plus réparable
- Les principaux organes de ce véhicule (moteur, embrayage, boîte à vitesses, essieux) ne sont plus fiables

☛ Achat

- L'achat d'un véhicule de ce type (aux normes antipollution les plus modernes disponibles sur le marché) est obligatoire car les agrégats porte-outils existants seront réutilisés et la compatibilité doit être assurée.

☛ Coût

- Le coût du remplacement du véhicule s'élève à CHF 120'000.00

4. Agrégat balayeuse, Pony

☛ Caractéristiques

- Immatriculation : 2001 => 14 ans d'activité

☛ Utilisation

- Lavage à haute pression des rues et des places publiques

☛ Etat actuel

- Très forte usure et corrosion sur l'ensemble
- Les principaux organes de ce ne sont plus fiables
- Les pièces de rechange ne sont plus disponibles

☛ Achat

- Nouvel agrégat plus moderne et efficace

☛ Coût

- Le coût du remplacement de l'agrégat s'élève à CHF 80'000.00

520.506.15 Saleuses - remplacement équipement d'hiver CHF 130'000.00

Epanduses (saleuses)

☛ Caractéristiques

- Immatriculation : avant 1982 - 1984 => 33 - 31 ans d'activité
- Investissement amorti

☛ Utilisation

- Epanduses pour le salage, sablage ou autres des routes de la Ville

- Service de piquet et interventions de déneigement
- Trois épanduses à adapter sur les véhicules actuels
- Indispensable à la sécurité routière

☛ Etat actuel

- Très forte usure et corrosion sur l'ensemble
- Les principaux organes de ce ne sont plus fiables
- Les pièces de rechange ne sont plus disponibles
- Le dosage de la quantité de sel n'est pas possible, consommation inutile de sel
- Risque d'une panne importante avec une longue réparation ou engin inutilisable, donc de manque d'une épanduse et déneigement pas assuré

☛ Achat

- Epanduses modernes équipées d'un processeur permettant un réglage fin en tenant compte des conditions atmosphériques et de la vitesse du camion, occasionnant une grande économie de sel
- Adaptations des épanduses sur les véhicules effectuées par l'atelier mécanique

☛ Economie et écologie

- Diminution de la consommation estimée à environ 30%
- Intervention préventive possible dans le futur par un épandage de saumure avec également une diminution de sel
- La diminution de consommation permettra d'augmenter la durée du stockage de sel aux Neigles.

☛ Coût

- Le coût du remplacement de 3 épanduses s'élève à CHF 130'000.00.

523.501.04 Eclairage public - renouvellement
(subventions Groupe e déduites)

CHF 500'000.00

Cette demande de crédit représente la cinquième et dernière tranche de l'investissement décidé par le Conseil communal en vue de l'assainissement des installations d'éclairage public.

Assainissement 2015

L'assainissement prévu en 2015 doit permettre dans un premier temps de terminer le remplacement des lampes à vapeur de mercure de faible puissance (≤ 125 W). L'évolution de la technologie LED permet de poursuivre des objectifs d'économies d'énergie et d'amélioration de l'efficacité sur ce type d'éclairage qui équipent principalement les places et cheminements piétons.

Dans un deuxième temps, la poursuite de l'assainissement va se focaliser sur les armatures avec sources lumineuses au sodium de moyenne énergie en remplaçant l'installation par du LED ou en y intégrant un module électronique de réduction « e-pack » programmable pour un abaissement nocturne de la puissance de 50% avec une plage horaire de minuit à 06h00.

Pour cette 5ème étape, le remplacement des luminaires est prévu sur les secteurs suivants :

☛ Quartier du Schoenberg / Bourguillon

○ Route de Berne	53 pts	(53 x 250 W)
○ Route de Tavel	22 pts	(22 x 250 W)
○ Route de Bourguillon	27 pts	(15 x 250 W + 12 x 150 W)
○ Pont du Gottéron	7 pts	(7 x 250 W)
○ Route du Lac-Noir	12 pts	(2 x 250 W + 10 x 150 W)

☛ Centre ville

○ Rue de l'Hôpital	21 pts	(21 x 250 W)
○ Square-des-Places	10 pts	(6 x 250 W + 4 x 400 W)
○ Route des Alpes	18 pts	(17 x 250 W + 1 x 400 W)
○ Rue du Pont-Muré	5 pts	(5 x 250 W)
○ Rue de Morat	33 pts	(33 x 250 W)

○ Avenue de la Gare	6 pts	(6 x 400 W)
○ Place de la Gare	17 pts	(17 x 400 W)
○ Avenue de Tivoli	13 pts	(4 x 250 W + 9 x 400 W)
○ Rue Pierre-Kaelin	12 pts	(8 x 250 W + 4 x 400 W)
○ Rue Saint-Pierre	8 pts	(3 x 250 W + 5 x 150 W)

☛ Bourg

○ Pont de Zaehringen	9 pts	(8 x 250 W + 1 x 400 W)
----------------------	-------	-------------------------

☛ Quartier du Jura

○ Avenue du Général-Guisan	29 pts	(29 x 250 W)
○ Route du Jura	41 pts	(40 x 250 W + 1 x 150 W)
○ Rue de Rome	7 pts	(7 x 250 W)
○ Avenue Louis-Weck-Reynold	14 pts	(14 x 250 W)
○ Avenue de l'Europe	12 pts	(5 x 250 W + 7 x 400 W)
○ Rue Louis-d'Affry	11 pts	(6 x 250 W + 5 x 150 W)
○ Avenue du Général-Guisan (école du Jura)		coordination DOSF

☛ Quartier de Beauregard

○ Avenue Beauregard	15 pts	(15 x 250 W)
○ Route de Villars	39 pts	(37 x 250 + 2 x 150 W)
○ Avenue du Midi	25 pts	(25 x 250 W)

☛ Quartier de Beaumont

○ Route de la Glâne	22 pts	(22 x 250 W)
---------------------	--------	--------------

☛ Quartier de Pérolles

○ Route de la Fonderie	25 pts	(5 x 250 W + 20 x 150 W) coordination projet Agglo
○ Boulevard de Pérolles	62 pts	(60 x 250 W + 2 x 150 W)
○ Route de Marly	11 pts	(11 x 250 W)
		coordination projet Agglo

Total 586 pts

Ces installations existantes représentent:

- 49 lampes à 400 W = 19'600 W
- 480 lampes à 250 W = 120'000 W
- 57 lampes à 150 W = 8'550 W
- Puissance des installations existantes = 148'150 W soit 148,150 kW

L'application des mesures d'économie A et B, réduction nocturne, doit permettre une réduction de la puissance à ~ 60% soit ~ 88.89 kW, estimation attendue. L'économie d'énergie sera dépendante du type d'assainissement réalisé. En terme de consommation et d'économie financière, ces 88.89 kW x 4280 heures (moyenne d'heures d'éclairage annuel admis) représentent 380'449 kWh x 0.1457 = CHF 55'431.00.

Le pourcentage de réduction de puissance dépend toutefois de la configuration du secteur d'éclairage à assainir (largeur de chaussée, trottoirs éventuels, fréquentation). Les études finales et les dossiers d'offres seront effectués dès l'approbation du budget d'investissement et permettront d'affiner les mesures à chaque cas particulier. Il est à relever qu'une extinction nocturne totale de certains de ces aménagements doit encore faire l'objet d'une analyse. Cette mesure est susceptible d'améliorer la réduction de consommation d'énergie.

Coûts

Le Conseil communal a prévu dans sa planification financière 2011 - 2015 un montant de CHF 2'500'000.00 à répartir en 5 tranches annuelles de CHF 500'000.00.

La présente demande de crédit de CHF 500'000.00 représente le montant nécessaire à la cinquième étape de cet assainissement.

524.503.00 Remplacement du silo à sel CHF 160'000.00

Construction : 1989 => 25 ans d'activité

Le silo existant présente des défauts. Lors du dernier contrôle en avril 2014, il a été constaté un pourrissement avancé de la structure pouvant induire un basculement de l'installation. Les conclusions du rapport de contrôle déconseillent de remplir le silo à plus de 75% durant l'hiver 2014-15 afin de garantir la sécurité

d'exploitation. En conséquence, pour des raisons de sécurité et de garantie du sablage hivernal, le remplacement du silo est impératif.

La mesure consiste en l'achat d'un nouveau silo à sel dont la construction en sapin/épicéa sera d'une contenance de 200 m³ et aura une fondation en béton et une structure en acier galvanisé. Une partie des travaux (fondation, électricité, parafoudre) sera exécutée par les collaborateurs de la Voirie.

Le coût du remplacement du silo s'élève à CHF 160'000.00.

531.501.09 Décharge de Châtillon, étape 5 CHF 3'000'000.00

La présente demande de crédit est établie pour la réalisation de l'étape 5 mâchefers et des collecteurs définitifs à l'amont de la chambre de gestion des eaux.

Plan de remplissage des étapes de mâchefers*

Actuellement, les mâchefers (les cendres de l'incinérateur des boues de la STEP (IBS) et divers autres déchets tels que les matériaux issus de l'assainissement des buttes pare-balles sont également stockés dans les casiers mâchefers) sont stockés dans l'étape 4 mâchefers, en cours d'exploitation depuis fin 2012.

La capacité totale de l'étape 4 mâchefers est de 151'264 tonnes. En déduisant les apports de 2012 et 2013 (97.46 et 24'696 tonnes) et en rajoutant le surcomblement des déchets mâchefers de l'étape 1 complémentaire (estimé à 10'000 tonnes), le volume utile total de l'étape 4 mâchefers au début 2014 est de 116'470 tonnes.

Le pronostic des apports, estimé sur la base des dernières années, est de 23'000 tonnes. La réserve théorique serait d'environ 5 ans à compter de janvier 2014. Cependant, les observations sur la décharge tendent à montrer que le solde effectif pour l'étape 4 mâchefers est inférieur au solde calculé. En plus des incertitudes liées à la masse volumique des déchets effectivement stockés et à la géométrie effective de l'étape comblée : des apports supplémentaires ont lieu à partir des stocks temporaires effectués sur les autres étapes mâchefers et la géométrie du casier donne une impression de remplissage rapide.

* Le texte ci-dessous est tiré du rapport de CSD Ingénieurs du 03.09.2014

Une mise à jour du volume restant basée sur des relevés topographiques et sur la géométrie effective de l'étape comblée est nécessaire. (Voir rapport d'exploitation 2013).

Afin d'assurer la continuité du stockage des mâchefers et d'anticiper d'éventuels apports exceptionnels, la Ville de Fribourg a prévu au budget 2015 la construction d'une nouvelle étape pour déchets mâchefers (étape 5 mâchefers) doit être estimée en 2015.

Etape 5 pour déchets mâchefers projetée

Situation et points particuliers :

La nouvelle étape 5 pour déchets mâchefers sera construite en prolongation de l'étape 4 le long de la route de Châtillon en direction de la chambre de gestion des eaux (voir situation en annexe). Cette prolongation permet de compléter l'étape dans l'emprise du plan directeur de la décharge.

Afin de pouvoir garantir des volumes significatifs de déchets mâchefers (approchant les quantités estimées dans le document « Planification des étapes futures » du 13.11.2011), la surface du fond de l'étape est augmentée et planifiée au-delà du réseau de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires du fond de vallée.

Cette solution implique la construction d'étanchéité en talus, l'excavation de matériaux en place ainsi que la gestion du réseau de collecteurs. Les matériaux excavés devront être évacués en décharge d'entreprise. La gestion du réseau des collecteurs pendant la construction (déplacement définitif) devra être précisée dans le cadre du projet de construction. Il sera notamment nécessaire d'anticiper le raccordement (eaux claires et eaux usées) des étapes futures.

La fermeture de l'étape, au point bas de la décharge, devra également être précisée dans le cadre du projet de construction.

La forme du talus de la décharge au bord de la route d'accès devra être précisée dans le projet de construction. Une perte de volume d'environ 10'000 m³ est à noter par la réalisation d'une pente 2:3 à une distance de 3 m de la route par rapport à une solution verticale.

L'utilisation de l'emprise totale selon le plan directeur de la décharge implique la réalisation des talus avec des machines à partir de la route d'accès. La route d'accès devra être élargie temporairement pour la durée des travaux.

Le projet de l'étape 5 mâchefers devra être soumis au Service de l'environnement dans le cadre de la demande d'autorisation d'aménager. Un permis de construire devra être demandé pour l'élargissement provisoire de la route d'accès.

Estimation des quantités :

- Surface du fond : 3'340 m²
- Surface des talus : 2'725 m²
- Hauteur moyenne des déchets : environ 20 m
- Capacité de stockage : 66'000 m³ soit environ 105'600 tonnes (avec pente 2:3 depuis la route)
- Volume de terre à excaver/déplacer : 19'000 m³.

Estimation des coûts et viabilité

L'ordre de grandeur des coûts de construction de cette étape est précisé dans le tableau suivant. L'estimation est basée sur les quantités estimées et les prix unitaires indexés des étapes précédentes du même type.

Etape 5 mâchefers - estimation des coûts	
Position	CHF (arrondi)
Travaux de régie	40'000
Installations de chantier et route d'accès	263'000
Travaux préparatoires	20'000
Terrassements	145'000
Transports et évacuation	380'000
Canalisations eaux claires	55'000
Chemisages, remblayages	340'000

Etape 5 mâchefers - estimation des coûts	
Position	CHF (arrondi)
Essais externes ordonnés par la DT	30'000
Etanchéité - Travaux préparatoires	81'000
Revêtements (fond et talus)	749'000
Canalisations eaux usées	124'000
Honoraires et frais 12%	265'000
TOTAL HT	2'492'000
Divers et imprévus 10%	249'000
TVA 8%	219'000
TOTAL TTC	3'000'000

Récapitulation

Type de déchets, étapes projetées	Investissements	Tonnages	Viabilité	Réalisation
Mâchefers, étape 5 (prolongation vers route d'accès et vers chambre de gestion des eaux)	3 mios	105'600	4 à 5 ans	2015

532.501.44 Collecteurs d'évacuation des eaux usées / assainissement CHF 3'500'000.00

Cette demande de crédit s'inscrit dans le cadre du processus d'assainissement des collecteurs d'évacuation des eaux.

Les interventions sur le réseau portent sur des tronçons fortement dégradés ou de capacité hydraulique insuffisante, tout en assurant, dans la mesure du possible, une

coordination avec les travaux concernant d'autres conduites (eau, gaz, etc.) ou des réfections de chaussées.

1. Rue de Morat

Dans le cadre du réaménagement du projet Poya, les investissements concernant les canalisations ont augmenté par rapport à la soumission adjudicataire. En effet, un problème d'estimation des quantités et de coût d'une variante d'un microtunnelier expliquent le surcoût. Ces éléments sont actuellement en cours de traitement en relation avec le Service juridique.

Le coût prévisible pour ces travaux supplémentaires se monte à CHF 1'000'000.00

2. Chemin de la Motta

Transformation du déversoir existant situé près de la piscine de la Motta en construisant un ouvrage en béton avec l'installation d'un dégrilleur. Suite au retour du Service de l'environnement après la mise à l'enquête, des adaptations du projet ont été nécessaires causant une hausse de coût d'environ CHF 400'00.00.

Le devis pour ces travaux se monte à CHF 1'050'000.00

3. Chemin de la Motta

Adaptation des collecteurs existants avec un forage de \varnothing 2'500mm sur une longueur de 100 m'.

Le devis pour ces travaux se monte à CHF 750'000.00

4. Divers lieux

Dans le cadre du réaménagement des routes Ste-Agnès, Pérolles, Bonnesfontaines, Bertigny, Berne et Lac-Noir, en collaboration avec les travaux de réfection de chaussée, il s'agit de remplacer les couvercles et grilles.

Le devis pour ces travaux se monte à CHF 180'000.00

5. Contrôle vidéo des canalisations

Il s'agit d'exécuter un contrôle vidéo sur le secteur quartier du Jura, soit environ 10'500 m de conduites.

L'intervention prévue consiste à curer et exécuter un contrôle vidéo des canalisations existantes afin de définir l'état actuel de celles-ci.

Le devis pour ces travaux se monte à CHF 110'000.00.

6. Contrôle vidéo des canalisations

Il s'agit d'exécuter un contrôle vidéo sur le secteur quartier d'Alt, soit environ 7'000 m de conduites.

L'intervention prévue consiste à curer et exécuter un contrôle vidéo des canalisations existantes afin de définir l'état actuel de celles-ci.

Le devis pour ces travaux se monte à CHF 90'000.00.

7. Entretien courant et gestion du plan d'évacuation des eaux (PGEE)

Des travaux d'entretiens courant ainsi que de contrôle sont nécessaires sur le réseau et dans les stations de pompage.

A cela s'ajoute une mise à jour du contrôle des débits et des calculs hydrauliques (gestion du PGEE).

Le coût de ces différentes mesures est estimé à CHF 320'000.00

540.506.04 Développement et intégration de la 3D dans la mensuration officielle et les domaines de SITECOF

CHF 100'000.00

Cet investissement a pour objectif d'acquérir les instruments et les programmes pour la réalisation du cadastre 3D de la Ville de Fribourg.

Les données récoltées permettront la construction de la maquette de la ville en 3D, qui est indispensable pour le cadastre des restrictions de droit public à la propriété qui devra être terminé à la fin de 2016. Ce cadastre sera mis en place durant les années 2015 et 2016.

Plusieurs services techniques de la ville sont demandeurs de prestations en relation avec la 3D. Par exemple, le Secteur du génie civil mandate régulièrement le Secteur du cadastre pour effectuer le contrôle statique de murs en ville de Fribourg. Les récurrents et récents éboulements de falaise en molasse ont montré qu'une surveillance des falaises en ville de Fribourg devenait nécessaire. La technologie actuelle permet de faire ce genre de contrôle avec des instruments laser scanner. Ces instruments ne servent pas seulement à la surveillance d'ouvrages, mais également aux relevés intérieurs et extérieurs de bâtiments.

Le Service d'Urbanisme et d'Architecture a fait la demande de pouvoir avoir les relevés de certains bâtiments communaux.

L'investissement demandé servira à l'achat d'instruments de mesures, de logiciels de calculs ainsi qu'à la formation des collaborateurs techniques.

**611.503.18 Maison de justice : extension climatisation
(magasins/dépôts AVF) CHF 50'000.00**

Reconnues d'importance nationale dans le nouvel *Inventaire suisse des biens culturels [Inventaire PBC]* approuvé par le Conseil fédéral en date du 27 novembre 2009, les Archives de la Ville [AVF] connaissent un développement des plus réjouissants. Outre les documents de l'Administration communale, leur mission première et prioritaire, elles accueillent également toujours plus de fonds privés intéressant la Cité - à signaler en particulier l'importante « Collection Jean Dubas » -, ainsi que des fonds d'organismes et d'associations, en lien direct avec Fribourg.

Afin d'assurer aux importantes sources documentaires déjà rassemblées, ainsi qu'à celles qui le seront, une qualité optimale de conservation (pérennité), les AVF ont mandaté M. Andrea Giovannini, conservateur-restaurateur accrédité ICON, SKR-SCR, pour une expertise générale de leurs locaux sis à la rue des Chanoines N° 1, expertise ayant débouché, en décembre 2010, sur un rapport circonstancié. Si diverses mesures ont déjà été prises en vue d'une amélioration des conditions de conservation, une extension du système de ventilation/climatisation doit être impérativement réalisée au cours de la présente législature.

Ces travaux comprennent :

➤ Etude complémentaire	CHF	4'000.00
➤ Une armoire de climatisation	CHF	20'000.00
➤ Adaptation et extension du réseau existant	CHF	7'000.00
➤ Alimentation d'eau et écoulement	CHF	6'000.00
➤ Travaux de maçonnerie	CHF	5'000.00
➤ Travaux de peinture	CHF	3'000.00
➤ Travaux d'électricité	CHF	5'000.00

**611.503.19 Sécurité nouvelles normes incendies,
électricité CHF 75'000.00**

La Confédération a mis en place depuis quelques années des contrôles quinquennaux des installations électriques.

Ces contrôles sont effectués par des bureaux techniques indépendants dont les rapports sont ensuite transmis à des installateurs électriques mandatés pour mettre ces installations en conformité. Les installations à mettre à jour en 2015 concernent :

➤ Le chalet des artistes Nuithonie, rue Général-Guisan 18a	CHF	8'000.00
➤ L'accueil extrascolaire du Bourg, rue Joseph-Piller 5	CHF	6'000.00
➤ Le Centre de quartier du Schoenberg, rte Mon-Repos 9a	CHF	4'000.00
➤ L'Ecole de l'Auge, rte des Neigles 18	CHF	27'000.00
➤ L'Ecole de la Vignettaz, rte de la Gruyère 9	CHF	30'000.00

**611.503.20 Assainissements toitures : réfection
d'étanchéités CHF 50'000.00**

Magasin de fleurs

Le bâtiment de l'Allée du Cimetière 3 a été construit en 1948. L'extension du magasin de fleurs et de l'administration des jardiniers de la Ville a été créée en 1969.

Depuis plusieurs années, des réfections partielles ont été faites. Malgré ces travaux, des infiltrations d'eau à l'intérieur des locaux ont récemment été constatées. Il convient dès lors d'assainir l'étanchéité de cette toiture faite d'asphalte coulé.

Les travaux consistent à améliorer l'aspect énergétique du bâti par la pose d'une isolation, le rehaussement de l'acrotère et la pose d'une nouvelle étanchéité multicouche.

Montants des travaux :

➤ Pose de balustrade de sécurité	CHF	3'000.00
➤ Rehaussement de l'acrotère	CHF	6'500.00
➤ Nouvelle isolation et étanchéité	CHF	40'500.00

611.503.21 Assainissements énergétiques : système de chauffage CHF 100'000.00

A la suite de divers contrôles des installations de chauffage et de combustion, il est nécessaire de procéder à des remplacements de chauffage à mazout en 2015 dans le but de respecter les normes des valeurs de combustion. La 1^{ère} étape des travaux sera orientée sur les bâtiments suivants :

Réfection d'installations de chauffage :

➤ Rue de l'Hôpital 2: nouvelle chaudière à gaz	CHF	30'000.00
➤ Ecole du Schoenberg : Remplacement des brûleurs à gaz	CHF	45'000.00
➤ et dégazage des citernes enterrées existantes (3 x 200'000lt)	CHF	25'000.00

611.503.22 Hôpital des Bourgeois : détection incendie (Modernisation du système d'alarme) CHF 160'000.00

L'hôpital des Bourgeois a été érigé au XVII^e siècle, puis agrandi entre 1779 et 1782. Pour mémoire, ce bâtiment a été la proie des flammes en 1937. De grandes rénovations ont été exécutées en 1987.

Les détecteurs d'incendie et les lignes permettant une connexion avec les corps de police et pompiers ne sont plus conformes aux nouvelles normes prescrites par l'ECAB. Les têtes de détecteurs sont anciennes et ne peuvent plus être remplacées faute de pièces détachées. En outre, suite à des analyses plus pointues des lieux, des locaux encore non sécurisés ainsi que les secteurs de chemin de fuite doivent être couverts par des détecteurs supplémentaires.

La remise en état comprend :

➤ Fourniture du nouveau système	CHF	75'000.00
➤ Prestations de l'installateur électrique	CHF	85'000.00

612.503.00 Accueil extrascolaire du Jura (AES) : Réalisation de 4 pavillons provisoires CHF 2'000'000.00

L'entrée en vigueur en 2013 de la deuxième année d'école enfantine ainsi que l'évolution démographique et migratoire de la Ville de Fribourg obligent constamment la Commune à adapter l'offre en matière d'infrastructures scolaires. Les structures d'accueil extrascolaire (AES) doivent également être adaptées en conséquence pour permettre de répondre aux demandes supplémentaires.

Concernant l'accueil extrascolaire du Jura, comme annoncé dans le Plan directeur des infrastructures scolaires réactualisé dans le message n° 27 du Conseil communal et sachant qu'il ne peut subsister en l'état dans les containers existants au regard des travaux relatifs aux aménagements extérieurs de la DOSF, il est prévu de le déplacer, de façon provisoire, dans de nouveaux pavillons aménagés sur le site scolaire. Ensuite, l'AES sera installé dans la partie rachetée par la Ville de l'ancienne usine Vuille. L'aménagement de l'AES dans le bâtiment Vuille, dépendant en grande partie économiquement de la participation de tiers au projet de transformation du bâtiment industriel et d'une vraisemblable modification de PAD, a été différé de 3 à 4 ans. Le concept de préfabrication s'est donc imposé logiquement par le caractère provisoire de l'AES. Ce mode de construction devrait permettre de respecter des délais serrés, liés au calendrier scolaire (rentrée 2015), en limitant notamment le nombre d'intervenants et de responsabilités.

Une étude de faisabilité a été commandée en juin 2014 par le Conseil communal pour analyser les possibilités d'implantation des pavillons sur les différents sites demandeurs. Les potentiels d'implantation ont été traités du point de vue du PAZ (Plan d'affectation des zones), du cadastre du bruit et de l'aménagement paysager (Parcs et promenades). Le cadastre souterrain et les possibilités de raccordement ont également été étudiés. Ainsi, plusieurs variantes d'implantation ont pu être proposées selon des critères architecturaux et patrimoniaux développés et argumentés par les architectes. Le Conseil communal a confié le développement de ce projet et la direction des travaux, suite à une procédure de gré à gré conformément aux seuils des marchés publics, pour bénéficier notamment du savoir-faire et de l'expérience acquise dans le cadre de la réalisation des pavillons de la Vignettaz.

Le projet de l'AES du Jura, qui a été mis à l'enquête le 10 octobre 2014, est composé de 4 pavillons provisoires (2 pavillons superposés sur 2 niveaux) d'environ 100 m² chacun. Le programme de l'AES se développe donc sur 400 m². Il contient des espaces d'activités et de repos, un bureau d'accueil, un réfectoire muni d'une cuisine ainsi que des vestiaires et des sanitaires. Le programme a été affiné par un groupe de travail composé du chef du Service des écoles, du responsable adjoint des AES, de la coordinatrice des AES, de l'architecte du Service d'architecture, ainsi que des architectes mandataires.

Les espaces sont de qualité avec des espaces de vie tournés vers les façades vitrées. Le projet offre également une certaine flexibilité aux utilisateurs entre certains espaces (bureau - accueil et zone de repos, bricolage et lecture - jeux, etc.). Une passerelle permet d'accéder au bâtiment pavillonnaire depuis la cour à l'est du bâtiment de Sainte-Agnès.

L'étage est composé de 2 pavillons : un pavillon contient les vestiaires avec un sanitaire accessible aux handicapés, le bureau et espace d'accueil ainsi que l'escalier de distribution intérieur, l'autre pavillon le réfectoire avec la cuisine. Le niveau inférieur accueille la zone de repos et la zone d'activité pour les petits avec un sanitaire dans le premier pavillon et la zone d'activité pour les grands ainsi que l'espace jeux et bricolage dans le deuxième pavillon. Une sortie vers le parc est également possible.

Les pavillons sont constitués d'éléments préfabriqués en bois. L'intérieur des pavillons est composé de panneaux multi-plis pour les parois, de linoléum pour le sol et d'Heradesign (plaques de fibres de bois) pour les plafonds. Les façades pleines sont en Scobalit et la toiture en tôle. Les éléments préfabriqués pourront être rapidement assemblés sur le chantier et pourront être également démontables à moyen terme, selon les besoins sur d'autres sites. Le projet a été développé de façon à être réaffectable à court terme en salles de classe primaire et enfantine, une fois que l'AES aura été réalisé dans le bâtiment Vuille. En effet, les espaces intérieurs sont définis par des cloisons légères et du mobilier, facilement démontables. L'escalier central sera maintenu et permettra une liaison intérieure verticale entre les 2 niveaux de pavillons, délimitant également les salles de classe primaires de 81 m² d'un côté et les salles de classe enfantines de 96 m² de l'autre.

Les 4 pavillons provisoires ont été estimés à CHF 2'000'000.00 tous CFC confondus, soit environ CHF 500'000.00 par pavillon, sur la base du coût des pavillons de la

Vignettaz. Le coût global pourra être consolidé quand les offres de l'entreprise générale pour les éléments préfabriqués et celles pour les travaux préparatoires et liées aux techniques seront rentrées. Pour information, la Ville a lancé le 17 octobre un appel d'offres pour des prestations d'entreprise générale relatives au CFC 214.3 Eléments préfabriqués. L'appel d'offres a été publié dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg et sur le site Simap. Une procédure d'appels d'offres sur invitation pour les travaux préparatoires a été lancée à la fin octobre.

Le début des travaux préparatoires est planifié pour avril 2015 et le montage des pavillons préfabriqués pour mai 2015. La remise des locaux est prévue en août 2015 avant la rentrée scolaire. Une Commission technique et une Commission de bâtisse ont été constituées pour accompagner les architectes dans le développement et la réalisation des pavillons préfabriqués.

**612.503.95 DOSF CAD : fourniture de chaleur CAD
JURACAD**

CHF 200'000.00

Les lois et règlements en vigueur ne permettent plus le raccordement des nouvelles constructions publiques au chauffage à mazout ou gaz (énergie fossile). Dans le cadre des travaux liés à la réalisation des 2 nouveaux bâtiments de la DOSF sur le site du Jura et de leur raccordement futur au réseau de chauffage à distance, la Ville a saisi l'opportunité de modifier la production de chaleur qui alimente les bâtiments actuels en proposant une cogénération, ou couplage chaleur-force CCF (production simultanée de l'électricité et de la chaleur), afin de respecter les exigences cantonales en matière d'énergie renouvelable. Pour rappel, la législation cantonale impose une fourniture d'énergie à 70% renouvelable ou rejets de chaleur pour tout nouveau bâtiment public. La chaleur produite par un couplage chaleur-force est considérée comme un rejet de chaleur, ce qui lui permet de répondre à cette exigence.

Deux variantes de chauffage à distance sont encore soumises à discussion. La première variante consiste à se raccorder sur le projet de connexion des centrales de CCF d'AgyCAD situées à Granges-Paccot et GiviCAD à Givisiez en passant par le site du Jura ou à proximité, ce dont pourrait bénéficier la DOSF. Le réseau principal se développerait parallèlement à l'Avenue Général-Guisan, les 2 nouveaux bâtiments de la DOSF seraient alimentés par un réseau secondaire qui viendrait se piquer sur la conduite principale de CAD qui relie les 2 centrales de CCF susmentionnées. Les

bâtiments raccordés disposeraient chacun d'un échangeur de chaleur dimensionné selon ses besoins thermiques. La centrale de chauffe existante sous les salles de sport du bâtiment B serait également raccordée en vue d'alimenter les bâtiments existants du site, à savoir le bâtiment A, le bâtiment B, le bâtiment C et les 2 maisons des concierges. Le réseau de distribution actuel in situ serait donc maintenu.

L'alternative décrit une variante de CAD localisée. La solution étudiée consiste à limiter la production de chaleur aux besoins stricts du site scolaire du Jura, anciens et nouveaux édifices, et de certains bâtiments communaux à proximité en réalisant pour le site un couplage chaleur-force alimenté par le gaz, qui produirait et de la chaleur et de l'électricité. Le bureau d'ingénieur mandataire pour la DOSF en chauffage et ventilation a étudié la possibilité de transformer la chaufferie centrale existante des bâtiments scolaires du Jura, située sous les salles de sport, en local de chauffage pour le CAD localisé. La chaudière à gaz couplage chaleur-force installée dans la chaufferie existante aurait une taille moyenne, environ 4.5 MW. Elle alimenterait le réseau de CAD et assurerait la distribution de chaleur à l'ensemble du site scolaire, soit les bâtiments existants A, B et C et les nouveaux édifices D et E de la DOSF, ainsi que certains bâtiments publics du quartier comme la piscine du Levant et la caserne des pompiers. Les bâtiments communaux raccordés disposeraient chacun d'un échangeur de chaleur dimensionné selon leurs besoins thermiques.

Le devis général du projet de la DOSF intègre le raccordement de CHF 150'000.00 pour les nouveaux bâtiments en cours de réalisation. Le montant de CHF 200'000.00 inscrit en catégorie II couvre la participation financière de la Ville au projet de CAD localisé ou au projet de raccordement au couplage de centrales de CFF. L'extension du réseau vers la piscine du Levant et la caserne des pompiers ainsi que leur taxe de raccordement respective constitueront des offres séparées, une fois la variante de CAD retenue.

**612.503.97 Ecole de la Heitera (Schoenberg) :
Remplacement des vitrages**

CHF 200'000.00

Le complexe scolaire de la Heitera construit en 1968 comporte des vitrages isolants avec cadre en bois qui ne répondent plus aux normes thermiques actuelles. De plus, certains sont très abimés et usés par le temps, ne répondant plus à une étanchéité à l'air.

Ce site scolaire se compose de 3 bâtiments distincts :

- les bâtiments A et B comprennent des salles de classes primaires,
- le bâtiment C comprend des salles de classes primaires et d'appui, salle des maîtres et de responsables d'établissement,
- le bâtiment D comprend 2 halles de sports, ce dernier a été rénové en 2014 par le remplacement de ses grandes baies vitrées.

Cet investissement sera priorisé sur les vitrages les plus sévèrement touchés des bâtiments A-B et des locaux les plus utilisés, comme les salles de classe du rez-de-chaussée. Ils seront remplacés par des cadres de fenêtres en bois et des vitrages isolants thermiques. En outre, les portes d'entrées (cadre métallique) des bâtiments A, B et C qui ne présentent plus l'aspect sécuritaire de leur fonction seront remplacées.

**612.503.98 Ecole de la Neuveville, 2 salles de classe :
étude et réalisation**

CHF 120'000.00

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'infrastructures scolaires et des recherches de solutions à court et moyen termes, le Conseil communal a procédé à une étude de faisabilité pour la réalisation de pavillons provisoires sur plusieurs sites scolaires. Il s'agissait notamment de comprendre la capacité des sites à accueillir des pavillons provisoires pour répondre aux besoins croissants de locaux scolaires engendrés par l'augmentation démographique.

Concernant le site scolaire de la Neuveville, comme annoncé dans le message n° 27 du Conseil communal relatif à la réactualisation du Plan directeur des infrastructures

scolaires, les besoins à court terme équivalent à une salle de classe enfantine pour 2016 et une salle de classe primaire pour 2017. Sachant que le quartier ne devrait pas connaître de développement immobilier majeur, l'évolution démographique et migratoire devrait rester stable. L'école pourrait même être confrontée à une diminution du nombre d'élèves à long terme.

L'étude de faisabilité a permis d'analyser plusieurs variantes d'implantation de 2 pavillons, de les confronter notamment avec le parc et l'école existante, classée bâtiment protégé par le Service des biens culturels. Deux variantes d'implantation ont été abandonnées soit parce qu'elle était située en zone de protection des eaux pour l'une d'elles, soit parce qu'elle touchait en partie aux grands arbres existants ou au passage des véhicules pour l'autre. L'implantation retenue par les architectes se situait dans la cour, un dispositif sur pilotis permettait de ne pas réduire l'espace de la cour et d'offrir de surcroît un couvert généreux aux utilisateurs. Cette proposition n'a pas été validée par la Commission du patrimoine, malgré la relation spatiale maintenue avec les berges de la Sarine grâce au dispositif sur pilotis. Face à la question difficile de comment intervenir dans un site exigu, à caractère public et à haute valeur patrimoniale, la meilleure solution sera identifiée en confrontant les propositions de réponses générées par le concours de projets d'architecture.

Le souhait du Conseil communal est de lancer le concours au début de l'année 2015. Suite à une procédure de gré à gré conformément aux seuils des marchés publics, la préparation du concours serait également proposée au bureau qui a procédé à l'étude de faisabilité et ainsi bénéficie déjà de l'analyse du site. Ce dernier ne pourra cependant pas concourir du fait de sa pré-implication. Quant au projet lui-même, il s'articule autour de la clause du besoin principale de 2 salles de classe de 100 m² et a été estimé à CHF 1'000'000.00, soit environ CHF 500'000.00 par classe. Les coûts pourront être consolidés et adaptés à la lumière du projet issu du concours d'architecture.

612.503.99 Ecole de la Heitera, 6 pavillons : études et réalisation 1ère étape

CHF 3'000'000.00

L'entrée en vigueur en 2013 de la deuxième année d'école enfantine ainsi que l'évolution démographique et migratoire de la Ville de Fribourg obligent constamment la Commune à adapter l'offre en matière d'infrastructures scolaires. Afin de répondre rapidement aux besoins créés par l'entrée en vigueur de la 2e année d'école enfantine, la Ville de Fribourg a construit deux nouvelles écoles sur les sites de la Heitera et du Botzet en 2013, et implanté des pavillons provisoires sur le site de la Vignettaz en 2014. La clause du besoin a été réactualisée en mai 2014, avec la recherche de solutions à court et moyen termes. Il s'agit désormais de réaliser des salles de classe supplémentaires à court terme (2015-2016), sachant qu'à moyen terme (5 à 10 ans), 2 nouvelles écoles définitives constituées de 2 filières (12 classes primaires et 4 enfantines plus les locaux spéciaux et la salle de sport) chacune devront être réalisées et que le CO du Belluard devra être agrandi.

Concernant le site scolaire de la Heitera, comme annoncé dans le message n° 27 du Conseil communal relatif à la réactualisation du Plan directeur des infrastructures scolaires, les besoins à moyen ou long terme exigent la construction d'une école pérenne à 2 filières, dont l'implantation est dépendante du résultat des études de centralité qui devront être menées dans le prolongement du PAL pour le quartier du Schoenberg. Pour pallier les besoins immédiats notamment en salles de classe primaires (2), enfantines (1 à 2) et d'activités manuelles (2), la solution des pavillons provisoires semble être la plus pertinente en attendant la réalisation de l'école définitive. Le choix de pavillons à caractère provisoire a été motivé par le besoin d'ouvrir rapidement de nouvelles classes à moindre coût, sans pour autant remettre en question la nécessité de réaliser de nouvelles écoles pour répondre de manière durable à la clause du besoin.

Une étude de faisabilité a été commandée en juin 2014 par le Conseil communal pour analyser les possibilités d'implantation des pavillons sur les différents sites demandeurs. Les potentiels d'implantation ont été traités du point de vue du PAZ (Plan d'affectation des zones), du cadastre du bruit et de l'aménagement paysager (Parcs et promenades). Le cadastre souterrain et les possibilités de raccordement ont également été analysés. Ainsi, plusieurs variantes d'implantation ont pu être proposées selon des critères architecturaux et patrimoniaux développés et argumentés par les architectes. Le Conseil communal a confié le développement de

ce projet et la direction des travaux, suite à une procédure de gré à gré conformément aux seuils des marchés publics, pour bénéficier notamment du savoir-faire et de l'expérience acquis dans le cadre de la réalisation des pavillons de la Vignettaz.

Les 6 pavillons, du même type que ceux réalisés à la Vignettaz, constituent une première étape. Ils seront implantés au sud de la parcelle du site scolaire du Schoenberg, à proximité du bâtiment C (salle de chant et salle de maîtres) et de l'église St-Paul. Une convention de dérogation aux prescriptions sur les distances aux limites de fonds a d'ailleurs été signée par la Paroisse. La première étape a été déposée à l'enquête le vendredi 10 octobre 2014.

Une deuxième étape, qui fera ultérieurement l'objet d'un crédit d'investissement, prévoit la réalisation de 4 à 6 pavillons supplémentaires en fonction des besoins qui seront à analyser en temps voulu, à cheval sur la place de jeu et le terrain de sport extérieur situés à l'ouest du site. Il s'agit également de ne pas prêter d'éventuels sites d'implantation de la future école.

Les pavillons proposés à la Heitera, soit au total entre 10 et 12 nouvelles classes, offrent également une grande flexibilité, puisque leur construction réversible permettra leur déplacement et leur utilisation future sur d'autres sites scolaires, selon les besoins identifiés, notamment lorsque les constructions permanentes auront été réalisées. De surcroît, les pavillons doivent pouvoir permettre de surseoir à la construction d'une nouvelle école de 2 filières pour quelques années.

Chaque pavillon de 100 m² est équipé d'un vestiaire et d'un sanitaire et peut également en tout temps être immédiatement réaffecté en salle de classe enfantine. Les pavillons sont constitués d'éléments préfabriqués en bois. L'intérieur des pavillons est composé de panneaux multi-plis pour les parois, de linoléum pour le sol et d'Heradesign (plaques de fibres de bois) pour les plafonds. Les façades pleines sont en Scobalit et la toiture en tôle. Un escalier extérieur permet d'accéder aux salles des étages. Une ouverture sera réalisée dans le bâtiment C à la hauteur du hall d'accès à la salle de chant au rez inférieur, permettant de relier et connecter le bâtiment pavillonnaire au bâtiment existant et au reste du site. L'interface entre le bâtiment existant et les pavillons permet de créer une petite cour privative.

Les 6 pavillons provisoires ont été estimés à CHF 3'000'000.00 tous CFC confondus, soit environ CHF 500'000.00 par pavillon, sur la base du coût des pavillons de la

Vignettaz. Le coût global pourra être consolidé quand les offres de l'entreprise générale pour les éléments préfabriqués et celles pour les travaux préparatoires seront rentrées. Pour information, la Ville a lancé le 17 octobre un appel d'offres pour des prestations d'entreprise générale relatives au CFC 214.3 Eléments préfabriqués. L'appel d'offres a été publié dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg et sur le site Simap. Une procédure d'appel d'offres sur invitation a été lancée à la fin octobre.

Le début des travaux préparatoires est planifié pour avril 2015 et le montage des pavillons préfabriqués pour mai 2015. La remise des locaux est prévue en août 2015 avant la rentrée scolaire. Une Commission technique et une Commission de bâtisse ont été constituées pour accompagner les architectes dans le développement et la réalisation des pavillons préfabriqués.

613.503.31 Arcades : réfection restaurant

CHF 200'000.00

Canalisations

La vétusté des canalisations nécessite un assainissement important.

Les prévisions de travaux sont les suivantes :

- ☛ Curage
- ☛ Inspection
- ☛ Chemisage

CHF 20'000.00

Sanitaires

Les toilettes du restaurant ne répondent plus aux exigences d'un établissement public. Cette réfection se compose des travaux suivants :

- ☛ Remplacement des carrelages
- ☛ Remplacement des appareils sanitaires
- ☛ Accès transformé pour les handicapés
- ☛ Ventilation mécanique

CHF 55'000.00

Cuisine professionnelle et équipement

Le plan central de cuisson doit être changé de par son ancienneté, le faux-plafond doit être démonté et changé, la ventilation doit subir une réfection et un nettoyage approfondi. Les carrelages abimés ou fendus doivent être également changés.

Les travaux à effectuer sont les suivants :

- ✎ Démontage et remplacement du faux-plafond
- ✎ -Plan de cuisson central
- ✎ Nettoyage des canaux de ventilation CHF 65'000.00

Installation électrique

Le tableau électrique date des années septante et doit être remplacé.

- ✎ Tableau électrique CHF 15'000.00

Isolation intérieure et peinture

Les faces arrières du café ont été peintes à plusieurs reprises depuis quelques décennies. Un manque évident d'isolation est constaté, notamment sur les murs côté Nord. Les travaux consistent en un démontage des faces et la pose d'un panneau isolant avec face armaturée (type Wedi) pour couper les ponts de froid, ainsi qu'un lissage des murs et des boiseries.

Les travaux à effectuer sont les suivants :

- ✎ Travaux d'isolation et de peinture CHF 25'000.00

Équipement pare-soleil

Les toiles de stores sont à remplacer, mais le mécanisme est en bon état de marche.

Les travaux à effectuer sont les suivants :

- ✎ - Nettoyage des structures mécaniques
- ✎ - Remplacement des toiles de stores CHF 10'000.00
- ✎ Divers et imprévus CHF 10'000.00

615.501.05 St-Barthélemy - montage d'un abri bus CHF 50'000.00

Le montant requis a pour objet la construction d'un abri à voyageurs au Schönberg. Il s'agit d'une réponse à la nécessité d'équiper l'arrêt de bus TPF situé sur la voie descendante de la Route Saint-Barthélemy d'un couvert pour abriter les voyageurs.

Cet investissement est justifié étant donné :

- ✎ que l'arrêt en question se trouve sur un axe rentrant du réseau TPF,
- ✎ qu'il dessert une zone d'habitation particulièrement dense, et
- ✎ qu'il est situé à proximité d'un petit centre commercial.

D'une manière plus générale, cet équipement participe à augmenter le confort des usagers et l'attractivité des transports en commun sur le territoire communal.

Montants des travaux :

- ✎ Fondation CHF 15'000.00
- ✎ Structure métallique CHF 30'000.00
- ✎ Mobilier urbain CHF 5'000.00

620.501.18 Grand-Places : études et aménagement CHF 200'000.00

L'objectif est de pouvoir donner suite au Mandat d'Études Parallèles (MEP) par des études plus approfondies portant notamment sur :

- ✎ La coordination avec les études adjacentes, à savoir, l'avenue de la gare, la place de la gare, la tour de l'Esplanade, le PAD Gare-sud notamment.
- ✎ L'intégration des parcelles privées incluses dans le périmètre du MEP et la coordination des projets actuellement en cours (parking de liaison du PAD Gare SUD et parvis de l'Église réformée, notamment).

L'aménagement de ce secteur est en lien direct avec la piétonisation de l'avenue de la Gare. Ces 2 projets doivent être étroitement coordonnés avec la procédure du MEP, organisée à valeur de procédure conforme avec l'Accord Intercantonal sur les Marchés Publics (AIMP). Le mandat sera attribué au lauréat.

L'aménagement des Grand-Places sera l'objet d'un avant-projet et d'un projet au cours de l'année 2015 en vue de la mise à l'enquête.

Les prestations couvertes par ce mandat correspondent aux honoraires de l'architecte, de l'éclairagiste et des ingénieurs pour les études préliminaires au sens des règlements Sia 102, 103.

**620.501.28 Revitalisation Ville historique, Bourg et
liaison verticale : études Agglo 41.1/41.2 CHF 270'000.00**

Le montant requis pour cette rubrique porte sur la requalification du Bourg et concerne 2 mesures distinctes et complémentaires, à savoir :

- le processus de mise en valeur à court terme des abords de la Cathédrale, et
- le projet de liaison verticale entre le Bourg et l'Auge.

Donnant suite à la mise en service du Pont de la Poya et à la fermeture du Pont de Zaehringen qui en découle, l'opportunité exceptionnelle de libérer le centre historique des voitures doit impérativement être concrétisée par l'aménagement de l'espace public afin de rendre le Bourg aux citoyens. Dans cette perspective, un concours en procédure ouverte permettra l'obtention d'un projet qualitatif et réaliste.

Le périmètre d'intervention se focalise en première étape aux abords directs de la cathédrale, le but étant de pouvoir initier une requalification notable du secteur à court terme. Le Pont de Zaehringen, point de vue exceptionnel sur la Ville historique gagnant en intérêt grâce à la fermeture au trafic individuel motorisé, est inclus dans ce périmètre d'intervention. Le processus prévoit également un périmètre de réflexion élargi pour définir les potentiels développements ultérieurs et la stratégie de phasage, inscrivant le tout dans une vision globale et cohérente.

Les espaces publics du quartier du Bourg ayant été restitués aux piétons avant tout, la question de la connexion entre le Bourg et l'Auge, caractérisée par une forte dénivellation, se pose logiquement. Le programme demandera également aux concurrents de déterminer cette liaison verticale. La perspective de cette connexion mettant le Bourg en relation avec le quartier de l'Auge participera à affirmer le

caractère emblématique de ce secteur de ville retrouvé et en renforcera l'attrait touristique.

Cette thématique a également fait l'objet d'un postulat, transmis le 27 mai 2014 au Conseil communal.

Le montant de CHF 270'000.00 a pour objectif de couvrir :

- les frais d'un concours de projets sur le périmètre des abords de la Cathédrale et du Pont de Zaehringen, incluant le projet de liaison verticale entre le Bourg et l'Auge, et
- les frais d'un concours d'idées sur le périmètre incluant la Place de Notre Dame, la Place des Ormeaux, la Place de l'Hôtel de Ville, la Grand-Rue, le Marché-aux-Poissons et la Rue de Morat.

Ce montant inclut les prix attribués aux projets lauréats et la rémunération d'un jury de concours.

Le processus de requalification de la Ville historique correspond à la mesure d'Agglo 41.1 portant sur le réaménagement de la place Notre-Dame dont le coût des travaux est estimé à 3.24 mio. Selon l'accord sur les prestations entre la Confédération, le Canton et l'Agglomération de Fribourg du 21 septembre 2014, le coût de réalisation de cette mesure est assumé entièrement par l'Agglomération et la Ville, sans participation de la Confédération.

Il répond également à la mesure Agglo 41.2 portant sur le réaménagement du secteur de la Cathédrale dont le coût des travaux est estimé à 2.02 mio. Le cofinancement du Fonds fédéral des infrastructures est de 40%.

Il convient de noter que les coûts identifiés dans les mesures d'Agglo représentent des montants estimatifs qui ne se basent pas sur des projets concrets.

620.501.29 AGGLO 41.6 : Passage du Cardinal CHF 200'000.00

Le passage du Cardinal est un franchissement du tracé ferroviaire qui se situe proche de la gare de Fribourg. Si les gabarits de chaussée pour les transports individuels motorisés peuvent être qualifiés de suffisants, ceux dévolus à la mobilité douce ne sont pas à la hauteur de l'importance de ce franchissement.

Dans le but d'améliorer l'efficacité et l'attractivité de la ligne de bus urbaine principale n°5, la mesure permet le réaménagement de ce passage sous voies ainsi que l'aménagement de carrefours régulés par feux de part et d'autre du passage, notamment afin de prioriser les Transports publics (TP).

Toutefois, l'enjeu de cette mesure réside principalement dans l'amélioration des aménagements de l'espace public dont ceux de la mobilité douce, en particulier pour les piétons pour qui les trottoirs sont trop étroits. Le passage doit assumer l'itinéraire de réseau structurant secondaire de mobilité douce de l'agglomération et, à ce titre, il permet la connexion avec la voie verte de mobilité douce sur l'ancienne voie industrielle ainsi que la connexion vers Cardinal et Boxal.

Finalement, il faut noter que différents plans d'aménagement de détail (PAD) sont en cours d'élaboration ou viennent d'être adoptés à proximité directe de ce passage (Boxal, Cardinal, Arsenaux). En fonction du développement de ces plans, la solution d'un élargissement ou d'un nouveau franchissement pour la mobilité douce reste à approfondir.

Le projet peut être établi sous la forme d'un concours ouvert ou sous forme d'un mandat complémentaire aux mandataires du PAC Bluefactory, après coordination avec le canton.

620.501.30 Révision du PAL concept agglo CHF 50'000.00

La révision du Plan d'Aménagement Local (PAL) définit un certain nombre de nouvelles thématiques et instruments. Les travaux effectués à ce jour doivent être poursuivis ou affiner suite aux discussions ayant eu lieu avec les entités concernées : Commission d'aménagement, Commission du patrimoine, Conseil communal, futurs préavis du SeCA.

Le montant servira principalement au financement du mandataire en charge de la finalisation du PAL et permettrait d'initier une toute première petite partie des études sur les secteurs stratégiques et paysagers.

Les secteurs stratégiques de développement, priorités du PAL, doivent faire l'objet d'études permettant l'établissement des futurs PAD. Il en est de même pour les centralités de quartiers, véritables enjeux de requalification urbaine.

Les secteurs à planification paysagère définis dans le plan directeur sont également un véritable enjeu dont les principes doivent encore être précisés.

Les éléments de compositions paysagères, les espaces à préserver, à projeter (parcs, espaces ouverts, continuité) doivent être formulés, précisés afin d'être ajoutés au dossier directeur.

620.501.31 Au fil de la Sarine : Renaturation (nature en ville) CHF 70'000.00

L'identité indiscutable de Fribourg est sa rivière « la Sarine ». A Fribourg comme dans toutes les zones urbanisées, on a colonisé les abords du cours d'eau en gagnant du terrain sur la rivière, par le biais de digues et de remblais. Cependant, la vallée de la Sarine demeure un site extrêmement naturel pour la ville, le parc de la ville. Offrir une rivière plus conviviale et plus humaine, aménager ses berges pour les loisirs et la détente, relier, imaginer de nouvelles utilisations, renaturer, donner de nouveaux espaces à ce cours d'eau permet de transformer durablement le canyon. Tels étaient les objectifs de la première phase de l'étude lancée en 2013 suite à plusieurs travaux d'étudiants de la HES de la filière architecture du paysage de l'école d'ingénieurs de Lullier.

L'objectif est de poursuivre l'étude initiée par la Direction de l'Edilité et le canton (Section Lacs et Cours d'eau : SLCE) pour réaliser un projet de renaturation et revitalisation de la Sarine, du secteur de la Maigrauge jusqu'en amont de la Step.

Le projet se séquence de la manière suivante:

- Analyse de l'état actuel des cours d'eau (déjà réalisée avec le financement de 47% par le canton SLCE)

- Définition des lignes directrices: établissement d'une vision de développement pour la Sarine en tenant compte de l'état de référence naturel.

Cette vision fera l'objet d'un concours d'idées ou de mandats d'études parallèles. Ce concours sera lancé sur la base d'un cahier des charges établi sur le résultat du diagnostic déjà établi et sur la base d'une concertation encore à déployer.

Ce programme posera les objectifs généraux de développement. Le concours d'idée formulera des propositions pour le développement du réaménagement pour les domaines de l'écosystème (morphologie, régime hydrologique, hydrobiologie, etc.), la protection (protection contre les crues, aménagement des cours d'eau, etc.), l'aménagement du territoire (utilisation du sol, espace réservé des cours d'eau, etc.), l'utilisation de l'eau (eau potable, énergie hydraulique, loisirs et détente, etc.), le paysage et espaces publics, connexions, liaisons.

Un concours (MEP) estimé à CHF 220'000.00 sur 2015 et 2016 est envisagé. Le canton finance 50% de la démarche. Dès lors, CHF 55'000.00 en 2015 sont nécessaires à la commune pour la réalisation du concours et CHF 55'000.00 seront nécessaires en 2016. Le montant de CHF 55'000.00 correspond à la part communale pour financer la démarche de concertation préalable au concours ainsi que CHF 15'000.00 pour la démarche participative.

620.501.33 Cordeliers-Grabensaal - liaison piétonne publique CHF 130'000.00

Le montant requis porte sur la réalisation d'une liaison piétonne entre la Rue de Morat et les berges de la Sarine, passant sur la propriété des Cordeliers et offrant un large panorama, du Schönberg à la vallée du Gottéron.

Le projet reprend le tracé d'un sentier piétonnier laissé à l'abandon qui serpente dans le ravin situé en dessous de la terrasse du Père Girard. Il prévoit son assainissement de même que des compléments d'aménagement à chacune de ses extrémités afin de permettre un cheminement continu depuis la rue de Morat jusqu'à la Sarine :

- au niveau supérieur, la création d'une connexion avec les jardins du Musée d'Art et d'Histoire est projetée sous la forme d'un escalier, en raison de la dénivellation existante entre les 2 parcelles, et
- au niveau inférieur, un nouveau chemin doit être créé afin de le connecter à la promenade qui longe la Sarine.

Le droit de passage sur les parcelles appartenant aux Cordeliers est accordé en contrepartie du versement d'un montant unique de CHF 30'000.00. TTC représentant la moitié du coût des aménagements du périmètre dans lequel se trouve la connexion piétonne.

L'autre partie des frais d'investissement porte sur la fourniture et la pose d'aménagements directement liés à la mise à disposition du public de la liaison piétonne. Il s'agit principalement d'éléments de serrurerie réalisés par les artisans de la Ville, par mesure d'économie, notamment deux portails permettant de gérer l'accès à la terrasse du Père Girard dans un cadre horaire défini, un escalier et un nouveau garde-corps placé en bordure de la terrasse du Père Girard, en remplacement de l'actuel qui ne répond pas aux normes en vigueur.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la revitalisation de la Ville historique en offrant une nouvelle possibilité de connexion entre le Bourg et la Sarine, et complète le réseau de mobilité douce sur le territoire communal.

620.501.34 Grandfey - études et réalisation réaménagement de la route et des espaces aux abords du Parc de la Poya CHF 150'000.00

L'ouverture du Pont de la Poya a modifié le secteur de Grandfey. Au cœur d'une centralité cantonale en devenir, il doit faire l'objet d'une attention particulière.

Une étude portant sur la conception paysagère et sur les espaces publics doit être menée en coordination notamment avec l'ouverture de la halte CFF, la transformation du site sportif (nouvelle patinoire, implantation possible d'une piscine cantonale, etc.).

L'étude devra :

- Élaborer un projet définitif qui tient compte du contexte historique et de la proximité du parc de la Poya.
- Prendre en compte tous les différents modes de mobilités. Proposer les accès et les liaisons.
- Traiter de la limite spatiale avec le Parc.

Un mandat de gré à gré sera donné sur la base d'une étude préliminaire réalisée en 2014.

620.501.35 St-Léonard : études urbanistiques CHF 100'000.00

La Ville de Fribourg souhaite réaménager le secteur de St-Léonard, occupé aujourd'hui en grande partie par des équipements sportifs.

Le secteur de St-Léonard va se développer par étapes avec, dans un premier temps, la mise en service du Pont de la Poya qui permettra une réduction du transport individuel motorisé autour de la nouvelle gare de St-Léonard, puis l'urbanisation du terrain des abattoirs, la réalisation de nouveaux équipements sportifs, ainsi que la mise en œuvre des mesures du PA2 Fribourg sur le plateau d'Agy. Dès à présent, il s'agit de concevoir et de garantir des espaces publics suffisamment attractifs et une gestion de la mobilité appropriée pour les usages futurs. Les urbanisations de Fribourg et de Granges-Paccot étant contiguës, le secteur de St-Léonard doit être coordonné avec les planifications en cours pour la rénovation urbaine du plateau d'Agy sur le territoire de la commune de Granges-Paccot.

Démarche :

Une étude directrice doit servir de base à la planification du secteur. Elle doit permettre de concrétiser les intentions dans le quartier de Saint-Léonard. Elle doit servir à déterminer un projet d'aménagement des espaces publics ainsi qu'une composition urbaine qui affirment l'identité du secteur et offrent des espaces de grande qualité aux futurs habitants et usagers du quartier.

L'image directrice générale attendue devra permettre d'envisager l'opérationnalité des démarches à conduire et servira notamment de base à l'établissement de deux plans d'aménagement locaux (PAD) à venir.

L'étude devra proposer une vision pour le développement du secteur stratégique de Saint Léonard.

Celle-ci traitera :

- de la consolidation et hypothèses programmatiques, y compris test du centre cantonal de natation sur la patinoire de 1982 ;
- de la composition urbaine, densité et gabarits ;
- des principes d'organisation du secteur sportif ;
- des affectations et leur répartition sur le site ;
- d'un concept mobilité (dessertes, accès, stationnement, transports publics (TP), transport individuel motorisé (TI), mobilité douce (MD)) ;
- des espaces publics (connexions aux quartiers riverains) ;
- des aspects paysagers ;
- des aspects environnementaux (énergie, OPB, perméabilité des eaux...).

Le montant servira à financer les honoraires d'un architecte-urbaniste, d'un paysagiste et d'un ingénieur en mobilité.

620.501.37 Etudes fines : densification CHF 100'000.00

La révision du Plan d'Aménagement Local (PAL) a mis en exergue les enjeux relatifs à la densification de la Ville de Fribourg. L'optimisation d'une densité de qualité doit encore être documentée.

En vue de répondre avec toute la qualité requise au processus de densification souhaitée (plus de 11'000 habitants supplémentaires et 10'000 nouveaux emplois en ville d'ici à 2030) et en toute transparence lors de la communication du nouveau PAL, il s'agit dès aujourd'hui d'approfondir cette thématique.

Les études documenteront les bons exemples de la densité. Elles testeront différentes variantes de densité et les compareront aux tissus bâtis existants (Bourg, Pérolles, etc.). Elles intégreront le projet de suppression du seuil de l'IBUS envisagé pour la consultation de la future LATeC.

Elles démontreront la façon dont le tissu bâti est à même d'accueillir ses futurs habitants et emplois. Elles consisteront notamment à vérifier le potentiel de densification des différents quartiers, en particulier des quartiers dont le patrimoine historique est d'ores et déjà identifié. Elles nécessiteront des prestations à fournir par des architectures-urbanistes, mais également par des bureaux spécialisés en paysagisme compte tenu de la haute valeur ajoutée que la nature en ville apporte à la qualité de vie.

620.501.38 AGGLO 41.9 : Avenue de Beauregard CHF 100'000.00

Le montant requis porte sur les études à réaliser dans le cadre de la requalification de l'Avenue de Beauregard.

S'agissant d'une voie structurante du réseau viaire de l'agglomération qui supporte des charges de trafic conséquentes, cette avenue nécessite une amélioration des conditions de circulation des mobilités douces et des transports publics en particulier. Elle dessert également des zones de ville denses et représente un secteur animé de la ville de Fribourg (activités, commerces, etc.). L'ensemble de ces éléments lui confère un statut qui justifie un aménagement de qualité.

Se référant à la mesure Agglo 41.9 dont le coût des travaux, selon l'accord sur les prestations entre la Confédération, le Canton et l'Agglomération de Fribourg du 21 septembre 2014, est estimé à 1.52 mio de francs, une nouvelle distribution de l'espace rue et l'aménagement de mesures spécifiques aux transports publics sont nécessaires.

Les études porteront sur des mesures à prendre pour prioriser les transports publics, ainsi que pour améliorer les conditions de traversée des mobilités douces au niveau du carrefour Beauregard - Midi – Louis-d'Affry.

Dans le but d'améliorer l'accès à la gare de Fribourg et à l'interface TP urbain principal, des mesures doivent également être prises dans le prolongement du

carrefour et dans le passage inférieur franchissant les voies ferrées. Dans ce contexte, une coordination avec le projet de 2ème accès souterrain aux voies des CCF est indispensable.

Ces études doivent anticiper les travaux de réalisation à coordonner avec l'assainissement au bruit qui doit être garanti d'ici au 31 mars 2018.

620.503.01 Réfection de statues : Abbé Bovet et Père Girard CHF 50'000.00

2015 sera l'année du 250^e anniversaire de la naissance du Père Girard. La Fondation du Père Girard a demandé un entretien approfondi du monument et de son socle ainsi qu'une remise en état des éléments abîmés. Suite à un rapport détaillé fourni par une spécialiste en conservation restauration d'art pour connaître l'état actuel de la statue du Père Girard ainsi que celle de l'Abbé Bovet, il est possible de répondre aux dernières techniques de réfection de ces deux monuments dans les règles de l'art avec les conseils avisés de M. François Guex, chargé des dossiers de conservation des églises et du patrimoine artistique au sein du Service cantonal des biens culturels (SBC).

Statue du Père Girard

Le monument dédié au Père Girard a été inauguré sur la place des Ormeaux en juillet 1860.

Des dégradations sont constatées sur la partie inférieure du piédestal, là où les plaques sont ouvertes ou décollées. Des lichens se sont développés sous les plaques, ce qui affecte tout le pourtour du monument. Les plaques en marbre blanc sont affectées par le ruissellement d'eau qui a permis à des algues bleues de s'accrocher et de coloniser ces surfaces. La plupart des mortiers de joints de ce monument sont défectueux, voire absents. Les travaux de réfection consistent à reprofiler le chapiteau en calcaire de Soleure, ainsi qu'en un micro-sablage du socle en pierre calcaire de Soleure et des plaques de marbre, un traitement fongicide avant et après le micro-sablage sur toutes les parties. Les parties qui se détachent seront consolidées, recollées et les bords renforcés. Une reconstitution de la corniche délitée et cassée sera réalisée avec une armature inox, afin de rendre à nouveau la forme de la goutte pendante. Enfin, un nettoyage superficiel esthétique de la statue en bronze permettra d'éliminer certaines traces de déjections d'oiseaux.

Statue de l'abbé Bovet

La statue rendant hommage à l'abbé Bovet a été réalisée en 1955. Elle est moins altérée que celle du Père Girard. Néanmoins, des altérations sont visibles par la présence d'algues, de lichens et de mousses, la pierre est parcourue de failles et de veines recristallisées qui constituent des points de fragilité mécanique. Les travaux de réfection consistent en un micro-sablage des surfaces, colmatage des joints et traitement fongicide.

Montants des travaux :

➤ Conservation et restauration	CHF	40'000.00
➤ Échafaudages	CHF	7'500.00
➤ Alimentation d'eau et électricité	CHF	500.00
➤ Divers et imprévus	CHF	2'000.00

621.500.07 Etang du Jura : curage de l'étang CHF 90'000.00

La problématique liée à l'étang du Jura se pose depuis plusieurs années déjà. La situation actuelle n'est pas satisfaisante et il est urgent d'assainir le plan d'eau. En effet, la matière accumulée au fond de l'étang et constituée essentiellement de vase, génère depuis plusieurs années déjà des nuisances importantes pour les habitants du quartier du fait notamment de la décomposition des différents végétaux qui ont proliféré à la surface, mais également en profondeur et dont les odeurs s'avèrent particulièrement désagréables. Ce problème se pose en particulier en été, par fortes chaleurs.

L'assainissement de l'étang consiste à nettoyer celui-ci des vases enfouies. Le but vise à résoudre le problème des odeurs générées par la décomposition des végétaux, mais également à améliorer la qualité du biotope et du plan d'eau. La présente demande d'investissement concerne ce curage qui est estimé à CHF 90'000.00.

621.506.13 Parcs et Promenades : Cimetière – remplacement véhicule (Mercedes FR 47145)

CHF 70'000.00

La camionnette à remplacer figure dans l'inventaire sur l'état des véhicules. Ce véhicule avec double cabine et pont basculant a été immatriculé en 1998 et a effectué 115'700 km au 13 mai 2014.

Etat actuel du véhicule :

Ce véhicule, utilisé par un travail journalier exclusivement en ville, souffre de la corrosion générale, le moteur a des fuites au joint de culasse et l'usure mécanique est telle qu'il n'est plus du tout fiable.

La prochaine expertise est prévue en octobre 2015 et les frais seront démesurés par rapport à l'espérance de vie.

Utilisation du véhicule :

- Véhicule attribué à l'équipe d'entretien du secteur IV.
- Transports de personnel et matériaux divers nécessaires à l'entretien général des surfaces vertes. Durant l'hiver, véhicule attribué aux travaux de taille des buissons et petits végétaux.
- Evacuation des déchets de tontes, feuilles, branches etc., transports de terres, graviers, machines et matériaux divers.

Coût du remplacement :

Le coût du remplacement de cette camionnette par un modèle similaire, répondant aux normes écologiques les plus modernes disponibles sur le marché, s'élève à CHF 70'000.00.

700.506.38 Extension de la fibre optique

CHF 75'000.00

FriNet est une association regroupant la Ville de Fribourg, l'Etat de Fribourg (SITel), l'Université de Fribourg et l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes. FriNet poursuit depuis une dizaine d'années le développement d'un vaste réseau de fibre optique « propriétaire » pour les besoins de chacun de ses membres. La Ville bénéficie d'un réseau rapide et sécurisé pour relier ses différents sites : accès aux systèmes d'informations, internet, téléphonie IP.

Rappel du mode opératoire : pour réaliser les extensions aux moindres coûts, une veille est opérée par un ingénieur-conseil sur les annonces de chantiers sur le territoire communal ; en fonction des intérêts des participants, des décisions sont prises pour enfouir un nouveau segment de fibre optique. La difficulté réside dans la conciliation des besoins, opportunités, calendrier et budget ; une vision à long terme, une information en continu sur les projets de nouvelles constructions communales et une coordination efficace sont les clés de succès.

Dans le domaine scolaire et parascolaire (AES, écoles primaires, écoles secondaires), en termes de besoins généraux, seule la téléphonie fait partie actuellement du catalogue de prestations ; l'informatique et les accès internet sont gérés par les enseignants, FriTic et la solution Swisscom.

En fonction du plan 2013-2015, les besoins ont été évalués à CHF 150'000.00. Après la tranche 2014 fixée à CHF 75'000.00, la demande actuelle concerne la tranche 2015 fixée à CHF 75'000.00 également.

700.506.39 Remplacement des appareils téléphoniques et modification des infrastructures informatiques dans les écoles

CHF 60'000.00

Le Service informatique a été associé au début de l'été 2013, en concertation avec le Service des écoles, à étudier un projet de déploiement d'infrastructures Wifi dans l'un des trois cycles d'orientation de la Ville. A la suite de cette rencontre, un groupe de travail réunissant toutes les parties au dossier (Service des écoles, Directions des CO, Intendance des bâtiments, FriTic, Service informatique) a été constitué pour une analyse globale des besoins en infrastructures IT de base.

L'étude a ciblé les éléments suivants : entrée des services internet dans les bâtiments, réseau LAN, réseau WLAN, éléments de communication. Les résultats ont montré des différences importantes entre les différents sites. L'analyse a permis de cibler les besoins à couvrir, de définir un planning allant de réalisations immédiates (2014) à une planification sur les années 2015 voire 2016.

- Objectif n° 1 : assurer une disponibilité d'accès de qualité au réseau sur l'ensemble des sites scolaires (salles de classe, salles de sport, salles des maîtres, locaux de la direction)
- Objectif n° 2 : renforcer l'infrastructure de base.

Au sein des CO de Jolimont et du Belluard, il s'agit de renforcer les infrastructures afin de disposer d'une couverture LAN et Wifi satisfaisante : fourniture de racks ad hoc, remplacement d'éléments actifs (switch, router), extension du réseau LAN ou fibre optique dans les bâtiments, mise en place de bornes Wifi supplémentaires, mise en conformité du câblage.

La démarche engagée avec toutes les parties au dossier a montré ses avantages : vision globale, analyse des besoins, cartographie des éléments couverts et non couverts, priorisation. La gestion de ce dossier avec des unités transversales permet d'allouer des ressources humaines et financières de manière pertinente.

Les conditions-cadres pour le travail des enseignants dans les différents cycles d'orientation sont un facteur de motivation, ou de démotivation. Le manque de couverture Wifi pose quotidiennement des problèmes : gestion des présences, accomplissement des tâches d'enseignement, décalage entre méthode d'enseignement et moyens techniques à disposition.

**700.506.40 Infrastructure wifi/concentrateur VPN dans
les sites communaux CHF 60'000.00**

Le crédit d'investissement concerne deux projets fortement liés : l'accessibilité et la mobilité.

1. Equipement Wifi pour les salles de conférence et unités annexes

A la demande de très nombreuses unités organisationnelles et pour répondre à l'évolution des modes de communication, l'accessibilité au Wifi est proposé :

- pour les principales salles de conférence réparties sur les sites communaux
- pour certaines unités communales disposant de périphériques nécessitant des mises à jour d'applications.

L'accès sera disponible pour des personnes externes à l'administration (consultants, partenaires, membres du Conseil général et des commissions) et pour le personnel communal pour les seuls besoins professionnels.

Le crédit demandé concerne les coûts de mise en œuvre de cette nouvelle infrastructure.

2. Concentrateur VPN pour les besoins de la mobilité

L'aboutissement récent du projet de virtualisation des postes de travail (VDI) ouvre des possibilités nouvelles pour les besoins liés à la mobilité du personnel. La mise en place d'un concentrateur permettra de contrôler les flux entrants et sortants pour les personnes autorisées. Cette possibilité apporte beaucoup de valeur dans l'organisation du travail (flexibilité, mobilité) pour le personnel concerné. L'apparition des terminaux mobiles nécessite aujourd'hui une solution en termes d'intégration de ces outils.

Quelques exemples : intégration des smartphones actuels par les agents de la Police locale, les Services industriels ou d'autres catégories (solution de gestion des amendes d'ordre, commerciaux engagés sur le terrain, travaux de timbrage à distance, etc.)

Le concept d'autorisation d'accès doit être validé par les instances internes : COPIL informatique, RH (directives internes, sécurité), Conseil communal.

700.506.41 Téléphonie : maintenance du central CHF 80'000.00

Prestations, objectifs

Le système téléphonique est composé d'un central Nortel datant du début des années 2000. Les centraux intègrent des composants informatiques nécessitant des adaptations et des mises à jour. Le parc d'env 600 appareils téléphoniques est un mélange de plusieurs générations : analogique, digitale et IP ; les communications s'opèrent au travers du réseau de fibre optique FriNet.

En charge de l'Administration générale, historiquement, et du Service informatique, avec la fusion progressive au domaine IT, une veille a été mise en place. Le Service informatique est en passe de reprendre la totalité de la gestion de la téléphonie au plan communal, reprise entrée dans une période de transition, d'investitions et de capitalisation des informations ; elle ne sera certainement pas sans conséquence sur les besoins en ressources humaines. L'analyse actuelle et l'élaboration du catalogue de prestations du Service informatique permettront de définir plus précisément ces besoins.

Des échéances sont posées aujourd'hui par les grands acteurs et les opérateurs. La disparition de l'analogique dès 2017 et la fin de la maintenance des logiciels par la société Avaya et le partenaire Swisscom sont des thèmes importants.

Maintenance du central téléphonique et frais d'étude

Le logiciel actuel du central Nortel évolue dans sa version 5.x avec une fin de maintenance annoncée pour le 31.10.2015. La société Avaya, lors de la reprise de Nortel, a défini des options stratégiques et s'est engagée à développer une dernière version de logiciel, v. 7.6, et à la maintenir jusqu'à fin 2020. Les investigations menées à l'interne et avec le partenaire Swisscom ont conduit le Service informatique et le COPIL informatique à définir la stratégie suivante :

- conduire une étude sur l'évolution de la téléphonie 2015-2020 : tout numérique, solutions avec intégration de la téléphonie sur les terminaux (en lieu et place des appareils téléphoniques), mixité du parc; cette étude sera

conduite avec un groupe de travail dès l'automne 2014 pour formuler des propositions au printemps 2015 ;

- acquérir la mise à jour du logiciel version 7.6x du central sur l'année 2015.

911.501.00 Guintzet - terrain synthétique et aménagements divers

CHF 2'000'000.00

1. Introduction

L'investissement qui est proposé concerne principalement le remplacement d'un terrain en herbe naturelle par une pelouse synthétique (terrain n° 4), l'achat de l'outillage de base nécessaire au futur entretien du terrain synthétique, la construction de la couverture des gradins existant (terrain n° 1) par une structure légère, l'assainissement de la centrale d'arrosage automatique servant à l'arrosage de tous (5) les terrains, le remplacement de la conduite amenant au terrain principal déjà équipé, le remplacement de l'arrosage du terrain principal ainsi que l'installation de l'arrosage sur le terrain n° 3.

2. Remplacement d'une pelouse naturelle par une pelouse synthétique

a) Généralités

Le site du Guintzet est, après celui de Saint-Léonard, le 2ème pôle sportif de la ville de Fribourg.

Ce site accueille principalement le football, le rugby et le football américain représentés par les clubs suivants :

- FC Richemond (2^{ème} ligue)
- FC Beauregard (4^{ème} ligue)
- Rugby club Fribourg (Ligue Nationale B)
- Américan Football club Fribourg Cardinals (AFC Cardinals) (Ligue Nationale B)

Ces clubs, à part le FC Beauregard, sont tous dotés de mouvements juniors qui accueillent 250 à 300 membres au total. A cela viennent s'ajouter les 1ères équipes. Le nombre d'utilisateurs des terrains est donc conséquent. Une halle couverte

abritant le boccia-club Beauregard ainsi qu'un terrain de tir à l'arc et deux terrains de beach-volley complètent l'offre sportive dans ce périmètre. A cela viennent s'ajouter le Do-Jo du Guintzet qui accueille les arts martiaux, ainsi que les installations de plein air et couvertes du tennis-club Aiglon. Ces dernières infrastructures sont situées sur le territoire de la commune de Villars-sur-Glâne, mais s'intègrent également dans le site du Guintzet et de ses activités sportives.

Le public et les différentes écoles de la ville (primaires, CO et gymnases) s'approprient également les lieux durant la belle saison.

Les horaires d'utilisation des terrains actuels représentent une charge très importante pour des surfaces de jeu en herbe naturelle. En effet, ces surfaces sont à disposition des activités sportives selon le programme ordinaire suivant :

- Lundi au vendredi : 17h00 à 21h00
- Samedi - dimanche : Toute la journée

A cela s'additionnent tournois et événements ponctuels.

b) Nécessité de réaliser un terrain synthétique

En terme d'utilisation, un terrain en herbe naturelle peut supporter une charge de 14 h à 16 h./semaine durant 9 mois soit environ 500 h./an (coût horaire sur 25 ans : env. CHF 134.00) alors qu'un terrain en gazon synthétique supportera une charge de 35 h./semaine durant 11 mois, soit env. 1'500 h./an (coût horaire sur 25 ans : env. 55.00). Compte tenu de l'utilisation très forte des terrains naturels, l'offre actuelle n'est plus à même de répondre aux besoins accrus des clubs et en particulier des mouvements juniors. En outre, l'évolution démographique de la ville attendue ces prochaines années aura pour conséquence une utilisation encore plus importante des terrains de football, sachant que ce sport reste l'activité sportive no 1 pour les enfants et adolescents. Avec un terrain synthétique, les horaires d'utilisation permettront d'absorber les besoins actuels des clubs présents sur le site du Guintzet et d'accueillir une partie des demandes des autres clubs de la ville. Il convient de préciser que les six clubs de football de la ville se coordonnent de manière accrue depuis peu, en particulier en ce qui concerne les mouvements juniors. Cette collaboration vise notamment une meilleure efficacité dans l'utilisation des infrastructures.

L'adaptation demandée permettra également de soulager les équipements de football du stade Saint-Léonard, en offrant une alternative vitale au FC Schoenberg qui sera ainsi en mesure d'utiliser de manière accrue ces installations. En effet, les sportifs du Guintzet pourront rester davantage sur ce site au lieu de se déplacer à Saint-Léonard durant la saison hivernale et lorsque les conditions météorologiques sont durablement défavorables.

Il convient enfin de préciser que cet objet, inscrit au plan d'investissement depuis plusieurs années, a régulièrement été reporté. Sa réalisation permettra d'augmenter encore l'attractivité du site du Guintzet qui représente une qualité exceptionnelle en termes de situation paysagère.

3. Arrosage automatique

L'arrosage automatique permet d'entretenir les terrains de manière efficiente et économique. D'une part, la chambre principale, qui a subi de nombreuses réparations au cours de ces dernières années, doit être assainie et, d'autre part, les différents terrains seront équipés d'une installation automatique individuelle permettant un arrosage ciblé. La quantité d'eau ainsi utilisée le sera de manière optimale et économique.

4. Total

Le total de CHF 2'000'000.00 s'articule de la manière suivante (selon devis) :

☛ Terrain synthétique	CHF1'500'000.00
☛ Arrosage automatique (chambre principale, terrain n° 1 et 3)	CHF 235'000.00
☛ Couverture gradins terrain n° 1	CHF 85'000.00
☛ Mandats ingénieurs	CHF 80'000.00
☛ Divers et imprévus	<u>CHF 100'000.00</u>
Total	CHF2'000'000.00

911.503.00 Schoenberg, terrain Mon-Repos : aménagement de la buvette, couverture gradins, équipement sportif **CHF 120'000.00**

Le terrain de Mon-Repos est actuellement la seule place verte du quartier du Schoenberg. L'activité principale déployée est celle du FC Schoenberg. Le terrain qui est librement accessible sert également de place de jeu pour les habitants du quartier.

Afin de permettre au FC Schoenberg d'évoluer dans un cadre adapté à sa situation, il convient de compléter l'offre existante.

Aussi est-il prévu :

☛ d'agrandir la toiture devant la buvette	CHF 12'000.00
☛ d'assainir l'intérieur de la buvette (mise aux normes)	CHF 20'000.00
☛ de couvrir les gradins	CHF 75'000.00
☛ de compléter l'équipement sportif (bancs de joueurs notamment)	CHF 8'000.00
☛ divers et imprévus	<u>CHF 5'000.00</u>
Total	CHF 120'000.00

La collaboration du personnel technique de la ville sera requise. Le présent devis intègre ce paramètre.

913.503.01 Patinoire principale : diagnostic de l'état de l'édifice **CHF 50'000.00**

Mise en exploitation en 1982, la patinoire principale Saint-Léonard devra faire l'objet, une fois la nouvelle patinoire inaugurée, d'un redimensionnement.

Afin de préparer cette intervention et d'établir le diagnostic du bâtiment, l'attribution d'un mandat à un spécialiste s'avère indispensable.

3. Catégorie III

Les projets d'investissements qui suivent feront l'objet d'un message spécial au Conseil général avant leur réalisation :

520.501.04	Route du Jura / voie de bus	CHF	100'000.00
520.501.05	Pont-Saint-Jean : assainissement	CHF	200'000.00
532.506.05	Station d'épuration traitements des micro-polluants	CHF	400'000.00
612.503.01	Ecole du Bourg : 4 nouvelles salles de classes	CHF	2'000'000.00
616.503.02	Extension de la caserne des pompiers	CHF	850'000.00
618.503.32	Werkhof : aménagement complémentaire	CHF	4'900'000.00
620.501.27	Aménagement Place de la Gare et esplanade - Agglo 12.1	CHF	250'000.00
620.501.36	Place et avenue de la Gare : Esplanade	CHF	250'000.00
621.500.05	Place de jeux Maggenberg-Schoenberg	CHF	150'000.00
700.506.25	Mise en place de la GED	CHF	1'000'000.00
913.503.02	Patinoire : mise en conformité aux exigences de la ligue	CHF	5'000'000.00
		CHF	15'100'000.00

4. Investissements des Services industriels (catégorie II)

Nouveau système d'informations : renouvellement informatique CHF 500'000.00

Une analyse du parc applicatif des SIF a été réalisée en 2011. Un projet permettant de maintenir une cohérence entre notre organisation informatique, la croissance et les impératifs du marché a été lancé en 2014. Une enveloppe budgétaire de CHF 500'000 doit être prévue pour la mise en place d'une première partie en 2015. Le projet global avait provisoirement été estimé à environ CHF 900'000. Un cahier des charges sera établi d'ici fin 2014 et soumis au Conseil d'administration des Services industriels.

Assainissement système de télégestion central de la Tuffière CHF 210'000.00

Le système de télégestion central de la route des Fluides dispose d'ordinateurs qui sont âgés de près de 10 ans, de plus, le logiciel de commande date de plus de dix ans. Ce système gère toutes les infrastructures eau de la ville de Fribourg et des communes environnantes.

Nous proposons de le remplacer et de le déplacer dans le local serveur des Services industriels.

Le système d'automatisme qui gère le pompage, les arrivées et le contrôle de l'eau des sources de la Tuffière a plus de 20 ans et le fabriquant ne dispose plus d'élément de réserve pour le dépannage. Nous proposons donc son remplacement et l'amélioration du contrôle en continu par l'apport de mesures de turbidité différenciées pour l'eau d'arrivée des sources Est et des sources Ouest.

B. Capacité d'investissement et charges financières

1. Capacité d'investir

La marge d'autofinancement (amortissements ./ excédent de charges du compte de fonctionnement) était de CHF 8'278'346.00 au budget 2013 et de CHF 13'498'867.00 au budget 2014. Elle est de CHF 13'641'279.00 au budget 2015 (amortissements de CHF 13'361'515.00 + l'excédent de recettes du compte de fonctionnement de CHF 279'764.00).

La capacité d'autofinancement est de 6.5% contre 6.5% au budget 2014. Ce résultat traduit la stabilité de la situation financière de la Ville. Il faut rappeler que cette capacité d'autofinancement est considérée comme satisfaisante à partir d'un coefficient de 10.

2. Financement des investissements

Le total des investissements prévus en 2015 est de CHF 49'655'000.00 et se décompose comme suit :

Catégorie I	CHF	13'280'000.00
Catégorie II	CHF	21'275'000.00
Catégorie III	CHF	15'100'000.00
Total	CHF	49'655'000.00

Toutefois, comme les investissements de catégorie III sont indiqués à titre d'information, il convient de ne pas les prendre en considération pour le calcul des charges financières.

Dans ce cas, le total des investissements est réduit aux investissements I et II, soit à CHF 34'555'000.00.

De plus, comme l'indique le tableau ci-après, les besoins en liquidités seraient ainsi de CHF 18'130'000.00 compte tenu tant du prélèvement que de l'attribution aux réserves et des financements spéciaux.

3. Charges financières

Le besoin de trésorerie de CHF 18'130'000.00 générerait des charges financières, calculées à un taux d'intérêt de 1.8%, soit CHF 326'340.00.

CHAPITRE VII

Obtention d'une limite de crédit pour financer des ponts de trésorerie communale

Tableau des besoins de liquidités arrêté au 31.12.2015

		en milliers de Fr.			
		+ augmentation liquidité/- diminution liquidité			
Bénéfice/Perte de l'année			280		
Amortissements légaux			13'361		
Prélèvements sur les réserves					
410.480.00	Abris PC	480			
521.480.00	Places de parc publiques	4			
531.480.00	Châtillon, remise en état	1'150			
532.480.01	Canalisation	1'500			
532.480.00	Réserve protection eaux	0			
	Prélèvements totaux	3'134	-3'134		
Attributions aux réserves					
410.380.00	Contribution achat abris PC	0			
521.380.00	Places de parc publiques	36			
531.380.00	Châtillon, remise en état	608			
532.380.00	Entretien Step	657			
613.380.00	Fonds de rénov. immeubles	117			
	Attributions totales	1'418	1'418		
Cash flow net			11'925		11'925
Investissements bruts				-42'655	
+taxe de raccordement				1'500	
+ participation de tiers				3'000	
+ investissement catégorie III				8'100	
Investissements nets				-30'055	-30'055
Besoin de trésorerie estimé					-18'130

Comme chaque année, le Conseil communal sollicite le Conseil général pour pouvoir procéder à des ponts de trésorerie d'un montant maximal de 20.0 millions au cours de l'année 2015.

Cette demande est étayée par le tableau ci-dessus qui démontre le besoin de liquidités possibles au cours de l'année 2015.

LE CONSEIL COMMUNAL vous propose l'approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements de la Commune de Fribourg et des Services industriels pour l'exercice 2015, selon projets d'arrêtés ci-annexés, ainsi que l'octroi des crédits d'investissements demandés.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, l'expression de nos sentiments distingués.

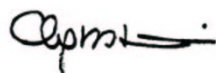
AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Syndic :



Pierre-Alain Clément

La Secrétaire de Ville :



Catherine Agustoni

Annexes : 2 projets d'arrêté
1 tableau de la dotation du personnel des services
1 grille salariale 2015

(**Projet**)

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- ☛ La loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;
- ☛ le message du Conseil communal n° 34, du 11 novembre 2014 ;
- ☛ le rapport de la Commission financière,

a r r ê t e :

Article premier

Le budget de fonctionnement de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2015 est approuvé.

Il se présente comme suit :

Total des produits	CHF 234'835'261.00
Total des charges	<u>CHF 234'555'497.00</u>
Excédent des produits	CHF 279'764.00

Article 2

Le budget de fonctionnement des Services industriels pour 2015 est approuvé.

Il se présente comme suit :

Total des produits	CHF 16'826'560.00
Total des charges	<u>CHF 16'762'800.00</u>
Excédent des produits	CHF 63'760.00

Ce dernier résultat est comptabilisé en recettes, sous rubrique du Service des finances 230.426.10 « Bénéfice des Services industriels ».

Fribourg, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

La Collaboratrice scientifique :

Marc Bugnon

Nathalie Defferrard Crausaz

(Projet)

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

VU

- ☛ La loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;
- ☛ le message du Conseil communal n° 34, du 11 novembre 2014 ;
- ☛ le rapport de la Commission financière,

a r r ê t e :

Article premier

1. Le budget des investissements de la Ville de Fribourg, catégorie I et II, se montant à CHF 34'555'000.00, est approuvé. Il se présente de la façon suivante :

Catégorie I (déjà décidés)	CHF	13'280'000.00
Catégorie II (désignés ci-dessous, art. 2)	CHF	21'275'000.00

2. Le budget des investissements des Services Industriels, catégorie II, se montant à **CHF 710'000.00**, est approuvé.

Article 2

Le Conseil communal est autorisé à réaliser les nouveaux investissements suivants :

1. Commune de Fribourg

300.506.16 Renouveaulement du mobilier scolaire + informatique CHF 300'000.00

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

401.506.20 Achat de parcomètres pour extensions des zones « vignettes-habitants » CHF 100'000.00

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

420.506.27 Remplacement fourgon CR 1987 CHF 105'000.00

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

420.506.28 Camion tonne pompe 1 (1983) CHF 600'000.00

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

430.501.07 Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école - piétons, deux roues, transports publics CHF 100'000.00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

430.501.08 Mesures d'amélioration de la vitesse commerciale des transports publics sur les lignes urbaines CHF 150'000.00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

430.501.09 Agglo 11.9 : Priorisation des TC au giratoire Hôpital Cantonal CHF 130'000.00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

430.503.00 Agglo 23.1 : Aménagement d'abris vélos aux gares et haltes ferroviaires CHF 100'000.00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

520.501.03 Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit CHF 1'500'000.00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

520.506.14 Remplacement de véhicules CHF 570'000.00

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

520.506.15 Saleuses - remplacement équipement d'hiver CHF 130'000.00

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

523.501.04 Eclairage public - renouvellement (subventions Groupe e déduites) CHF 500'000.00

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

524.503.00 Remplacement du silo à sel CHF 160'000.00

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

531.501.09 Décharge de Châtillon, étape 5 CHF 3'000'000.00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

532.501.44 Collecteurs d'évacuation des eaux usées / assainissement CHF 3'500'000.00

Ces travaux seront financés par les taxes de raccordement.

540.506.04 Développement et intégration de la 3D dans la mensuration officielle et les domaines de SITECOF CHF 100'000.00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

611.503.18 Maison de justice : extension climatisation (magasins/dépôts AVF) CHF 50'000.00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

611.503.19 Sécurité nouvelles normes incendies, électricité CHF 75'000.00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

611.503.20 Assainissements toitures : réfection d'étanchéités CHF 50'000.00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

611.503.21 Assainissements énergétiques : système de chauffage CHF 100'000.00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

611.503.22 Hôpital des Bourgeois : détection incendie (Modernisation du système d'alarme) CHF 160'000.00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

612.503.00 Accueil extrascolaire du Jura (AES) : Réalisation de 4 pavillons provisoires CHF 2'000'000.00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

612.503.95 DOSF CAD : fourniture de chaleur CAD JURACAD CHF 200'000.00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

612.503.97 Ecole de la Heitera (Schoenberg) : Remplacement des vitrages CHF 200'000.00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

612.503.98 Ecole de la Neuveville, 2 salles de classe : étude et réalisation CHF 120'000.00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

612.503.99 Ecole de la Heitera, 6 pavillons : études et réalisation 1ère étape CHF 3'000'000.00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

613.503.31 Arcades : réfection restaurant CHF 200'000.00

Ces travaux seront financés par le fonds de rénovation des immeubles du patrimoine financier.

615.501.05 St-Barthélemy - montage d'un abri bus CHF 50'000.00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

620.501.18 Grand-Places : études et aménagement CHF 200'000.00

Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.

620.501.28 Revitalisation Ville historique, Bourg et liaison verticale : études Agglo 41.1/41.2 CHF 270'000.00

Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.

620.501.29 AGGLO 41.6 : Passage du Cardinal CHF 200'000.00

Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.

620.501.30 Révision du PAL concept agglo CHF 50'000.00

Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.

620.501.31 Au fil de la Sarine : Renaturation (nature en ville) CHF 70'000.00

Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.

620.501.33 Cordeliers-Grabensaal - liaison piétonne publique CHF 130'000.00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

620.501.34 Grandfey - études et réalisation réaménagement de la route et des espaces aux abords du Parc de la Poya CHF 150'000.00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

620.501.35 St-Léonard : études urbanistiques CHF 100'000.00

Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.

620.501.37 Etudes fines : densification CHF 100'000.00

Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.

620.501.38 AGGLO 41.9 : Avenue de Beauregard CHF 100'000.00

Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.

620.503.01 Réfection de statues : Abbé Bovet et Père Girard CHF 50'000.00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

621.500.07 Etang du Jura : curage de l'étang CHF 90'000.00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

621.506.13 Parcs et Promenades : Cimetière – remplacement véhicule (Mercedes FR 47145) CHF 70'000.00

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales

700.506.38 Extension de la fibre optique CHF 75'000.00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

700.506.39 Remplacement des appareils téléphoniques et modification des infrastructures informatiques dans les écoles CHF 60'000.00

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

700.506.40 Infrastructure wifi/concentrateur VPN dans les sites communaux CHF 60'000.00

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

700.506.41 Téléphonie : maintenance du central CHF 80'000.00

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

911.501.00 Guintzet - terrain synthétique et aménagements divers CHF 2'000'000.00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

911.503.00 Schoenberg, terrain Mon-Repos : aménagement de la buvette, couverture gradins, équipement sportif CHF 120'000.00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

913.503.01 Patinoire principale : diagnostic de l'état de l'édifice CHF 50'000.00

Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.

2. Services industriels

Nouveau système d'informations : renouvellement informatique CHF 500'000.00

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

Assainissement système de télégestion central de la Tuffière CHF 210'000.00

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

Article 3

Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement de ces investissements.

Article 4

Le Conseil communal est autorisé à procéder, au cours de l'année 2015, à des ponts de trésorerie communale jusqu'à un montant maximum de 20.0 millions de francs.

Article 5

Chacun des crédits d'investissements prévus à l'article 2 peut faire l'objet d'une demande de référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes.

Article 6

Le Conseil général prend acte des projets d'investissements de la Ville de Fribourg, catégorie III, pour CHF 8'100'000.00, qui pourront faire l'objet d'un message dans le courant de l'année 2015.

Fribourg, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

La Collaboratrice scientifique :

Marc Bugnon

Nathalie Defferrard Crausaz

Administration de la Ville de Fribourg

Service/Secteur	Effectif budget	mutation		Imputation interne		Dotation				Variation temporaire
	Ept	-	+	-	+	2015		2014		Ept
						Ept	Pers	Ept	Pers	
Secrétariat de Ville AG	25.90	-0.20	0.25	-0.20	0.50	26.20	33	26.15	32	
Relations humaines	5.50		0.60	-0.10	0.10	5.5	7	4.90	6	
Service juridique	3.00			-0.50	0.20	2.7	3	2.70	3	
Finances	13.40					13.6	18	13.60	18	-0.20
Ecoles	63.20		1.00		30.10	91.9	88	61.80	82	1.40
Police et mobilité	38.10					38.1	40	38.10	39	
Génie civil	135.10		1.00			135.10	138	134.15	140	
Urbanisme et Architecture	91.88			-29.60		62.3	130	91.30	129	
Informatique	10.10	-0.20				9.10	11	9.30	11	1.00
Culture	4.70		0.20			4.70	6	4.50	6	
Sports	19.15		0.40			19.15	22	18.75	21	
Affaires sociales	37.30			-0.50		36.10	46	36.10	47	0.70
Curatelles d'adultes	23.80		0.70			23.80	32	23.10	30	
Total	471.13	-0.4	4.15	-30.9	30.9	468.23	574	464.45	564	2.90
			3.75			3.78				

Légende

Effectif budget	Effectif selon le budget 2015
Mutation -	baisse d'effectif ayant eu lieu durant l'année 2014
Mutation +	augmentation d'effectif prévu pour 2015
Imputation interne -	effectif du service qui doit dans la dotation d'un autre service
Imputation interne +	effectif du service qui provient de la dotation d'un autre service
Dotation	Dotation effective du service
Variation temporaire	Variation temporaire de l'effectif

2015

A	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	3'377.0	3'425.0	3'474.0	3'522.0	3'571.0	3'619.0	3'667.0	3'716.0	3'764.0	3'813.0
1	3'861.0	3'909.0	3'958.0	4'006.0	4'055.0	4'103.0	4'152.0	4'200.0	4'248.0	4'297.0
2	4'345.0	4'394.0	4'442.0	4'490.0	4'539.0	4'587.0	4'636.0	4'684.0	4'732.0	4'781.0
3	4'829.0	4'878.0	4'926.0	4'974.0	5'023.0	5'071.0	5'120.0	5'168.0	5'216.0	5'265.0
4	5'313.0	5'362.0	5'410.0	5'458.0	5'507.0	5'555.0	5'604.0	5'652.0	5'701.0	5'749.0

B	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	4'221.0	4'282.0	4'343.0	4'403.0	4'464.0	4'525.0	4'586.0	4'647.0	4'707.0	4'768.0
1	4'829.0	4'890.0	4'950.0	5'011.0	5'072.0	5'133.0	5'194.0	5'254.0	5'315.0	5'376.0
2	5'437.0	5'498.0	5'558.0	5'619.0	5'680.0	5'741.0	5'802.0	5'862.0	5'923.0	5'984.0
3	6'045.0	6'105.0	6'166.0	6'227.0	6'288.0	6'349.0	6'409.0	6'470.0	6'531.0	6'592.0
4	6'653.0	6'713.0	6'774.0	6'835.0	6'896.0	6'957.0	7'017.0	7'078.0	7'139.0	7'200.0

C	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	5'277.0	5'352.0	5'428.0	5'503.0	5'579.0	5'654.0	5'730.0	5'805.0	5'880.0	5'956.0
1	6'031.0	6'107.0	6'182.0	6'258.0	6'333.0	6'408.0	6'484.0	6'559.0	6'635.0	6'710.0
2	6'785.0	6'861.0	6'936.0	7'012.0	7'087.0	7'163.0	7'238.0	7'313.0	7'389.0	7'464.0
3	7'540.0	7'615.0	7'691.0	7'766.0	7'841.0	7'917.0	7'992.0	8'068.0	8'143.0	8'219.0
4	8'294.0	8'369.0	8'445.0	8'520.0	8'596.0	8'671.0	8'747.0	8'822.0	8'897.0	8'973.0

D	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	6'597.0	6'692.0	6'786.0	6'881.0	6'975.0	7'070.0	7'164.0	7'259.0	7'353.0	7'448.0
1	7'543.0	7'637.0	7'732.0	7'826.0	7'921.0	8'015.0	8'110.0	8'205.0	8'299.0	8'394.0
2	8'488.0	8'583.0	8'677.0	8'772.0	8'866.0	8'961.0	9'056.0	9'150.0	9'245.0	9'339.0
3	9'434.0	9'528.0	9'623.0	9'718.0	9'812.0	9'907.0	10'001.0	10'096.0	10'190.0	10'285.0
4	10'379.0	10'474.0	10'569.0	10'663.0	10'758.0	10'852.0	10'947.0	11'041.0	11'136.0	11'231.0

E	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	8'246	8'364	8'482	8'601	8'719	8'837	8'955	9'073	9'192	9'310
1	9'428.0	9'546.0	9'664.0	9'783.0	9'901.0	10'019.0	10'137.0	10'255.0	10'374.0	10'492.0
2	10'610.0	10'728.0	10'846.0	10'965.0	11'083.0	11'201.0	11'319.0	11'437.0	11'556.0	11'674.0
3	11'792.0	11'910.0	12'028.0	12'147.0	12'265.0	12'383.0	12'501.0	12'619.0	12'738.0	12'856.0
4	12'974.0	13'092.0	13'210.0	13'329.0	13'447.0	13'565.0	13'683.0	13'801.0	13'920.0	14'038.0